

**CENTRE D'ETUDES  
ET DE RECHERCHES  
SUR LES QUALIFICATIONS**

**Emploi,  
mesures jeunes  
et crédit-formation  
à l'issue des  
formations scolaires  
et de l'apprentissage**

Thomas Couppié  
Jacqueline Dieudegard  
Thierry Pouch  
Serge Zilberman

**DOCUMENTS DE TRAVAIL**

Numéro 75

Avril 1992

EMPLOI, MESURES JEUNES  
ET CRÉDIT-FORMATION  
A L'ISSUE DES FORMATIONS SCOLAIRES  
ET DE L'APPRENTISSAGE.



Analyse longitudinale de l'entrée dans la vie active  
d'une cohorte de jeunes sortis de formation initiale en 1989.

*Thomas Couppié, Jacqueline Dieudegard,  
Thierry Pouch, Serge Zilberman*

*Cette étude a bénéficié d'un financement de la délégation à la Formation professionnelle et du service des Études et de la Statistique du ministère du Travail et de la Formation professionnelle.*

.....  
C E R E Q  
.....

Document de travail n°75

Avril 1992  
.....

# Sommaire

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>5</b>
<b>PARTIE 1 :</b>	
<b>LES CONDITIONS D'ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL</b> .....	<b>11</b>
1. Évolution du marché du travail des jeunes (1987-1990) .....	13
2. Analyse des premiers emplois occupés par les jeunes entre juin 1989 et décembre 1990 .....	15
3. Des conditions d'insertion plus favorables pour les apprentis .....	29
4. Le rôle du diplôme dans l'accès au marché du travail .....	34
<b>PARTIE II :</b>	
<b>ÉTUDE DU CFI ET DES MESURES JEUNES</b> .....	<b>37</b>
1. Passages en mesures au cours de la période .....	40
2. L'usage des mesures jeunes .....	41
3. Le Crédit Formation Individualisé .....	44
<b>PARTIE III :</b>	
<b>LES PREMIÈRES MOBILITÉS PROFESSIONNELLES</b> .....	<b>51</b>
1. Changements de statut et d'emploi chez le premier employeur .....	53
2. Mobilités externes .....	55
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE</b> .....	<b>63</b>
<b>ANNEXE : MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE</b> .....	<b>67</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX</b> .....	<b>73</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>75</b>

## **INTRODUCTION**

Les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes se sont aggravées au cours des années quatre-vingt. Si les gouvernements n'ont pas ménagé leurs efforts pour soustraire du chômage une partie des jeunes à la sortie de l'école, le taux de chômage des moins de vingt-cinq ans reste à ce jour élevé. Comparativement au milieu de la décennie, la fin des années quatre-vingt a connu une croissance économique suffisamment vigoureuse pour absorber une partie de la main-d'oeuvre juvénile sans pour autant bouleverser la hiérarchie de l'insertion professionnelle. Le maintien d'un haut niveau d'activité explique en partie l'amélioration du marché du travail des jeunes sur la période 1989-1990 que nous constatons dans les résultats de cette enquête, par rapport à la précédente <sup>1</sup>. Le recul du chômage des jeunes est donc sensible, bien que 17 % d'entre eux soient encore sans emploi à la fin de l'année 90 (graphique 1).

L'autre facteur explicatif de l'amélioration des conditions d'insertion professionnelle des jeunes sortis de l'appareil éducatif en 1989 est l'allongement des études. Cette rétention dans le système scolaire non seulement retarde l'entrée dans la vie active mais peut contribuer favorablement à accéder à l'emploi du fait d'une meilleure formation. Enfin, le redéploiement des dispositifs publics d'aide à l'emploi sur la période étudiée a eu un effet favorable sur l'amélioration de la situation des jeunes sur le marché du travail ("moralisation" des SIVP, recul puis disparition des TUC au profit des Contrats Emploi Solidarité...), renforçant ainsi la tendance à l'embauche ferme des jeunes de la part des entreprises.

Les jeunes qui sortent de l'appareil éducatif ne se présentent pas dans les mêmes conditions sur le marché du travail. Sexe, diplôme, spécialité et niveau de formation discriminent l'accès à l'emploi. Certains paramètres d'ordre individuel, catégorie professionnelle des parents, ancienneté dans le chômage... peuvent être à l'origine de clivages importants au moment de l'entrée dans la vie active. La jeunesse n'est donc pas une catégorie homogène tant du point de vue de l'accès à l'emploi que des problèmes

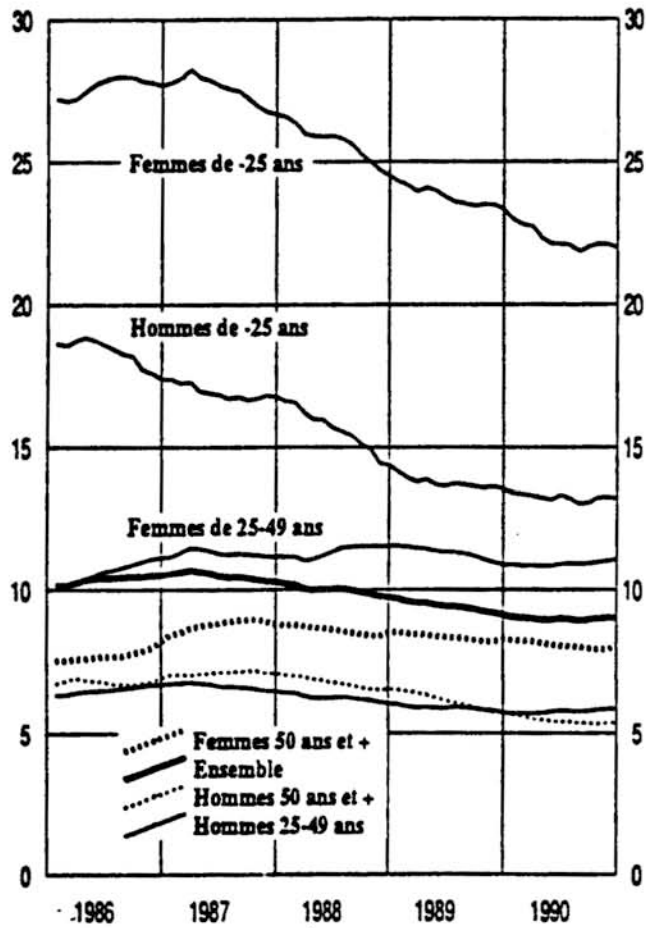
---

<sup>1</sup> Il s'agit d'une enquête de suivi par panel téléphonique réalisée sur une cohorte de jeunes sortis en 1986 et interrogés en décembre 1987, juin et décembre 1988, et enfin juin 1989 (Zilberman, 1990).

relatifs à la nature de ces emplois. C'est ce que révèle l'analyse des dix-huit premiers mois de vie active de la cohorte de jeunes sortis du système scolaire en 1989 interrogés en décembre 1990 (voir annexe méthodologique). Les quelques éléments de comparaison avec l'enquête précédente fait apparaître une amélioration de la situation des jeunes. Cependant, cette amélioration ne saurait dissimuler la forte différenciation des conditions dans lesquelles la cohorte se présente sur le marché du travail, en termes de statut, de destination sectorielle et de reconnaissance de la formation (première partie). Par ailleurs, si les recours aux dispositifs publics d'aide à l'emploi ont diminué sur la période 1987-1990, le nombre de passages par les "mesures jeunes" reste élevé pour une catégorie de jeunes, notamment ceux les moins bien dotés en capital scolaire et les filles. La période étudiée est aussi marquée par un réajustement des outils d'intervention de l'État en matière d'emploi (moralisation des SIVP, substitution CES-TUC, création du Crédit-Formation Individualisé). L'impact du CFI (deuxième partie) sur l'insertion professionnelle des jeunes est-il à ce jour important ou au contraire limité ? Pour finir, nous avons procédé à une estimation des premières mobilités professionnelles, la durée sur laquelle est construite l'enquête ayant été jugée suffisamment à même de fournir ces informations (troisième partie).

Graphique 1

*Taux de chômage au sens du BIT*  
*En % - Données CVS - Fin de mois*



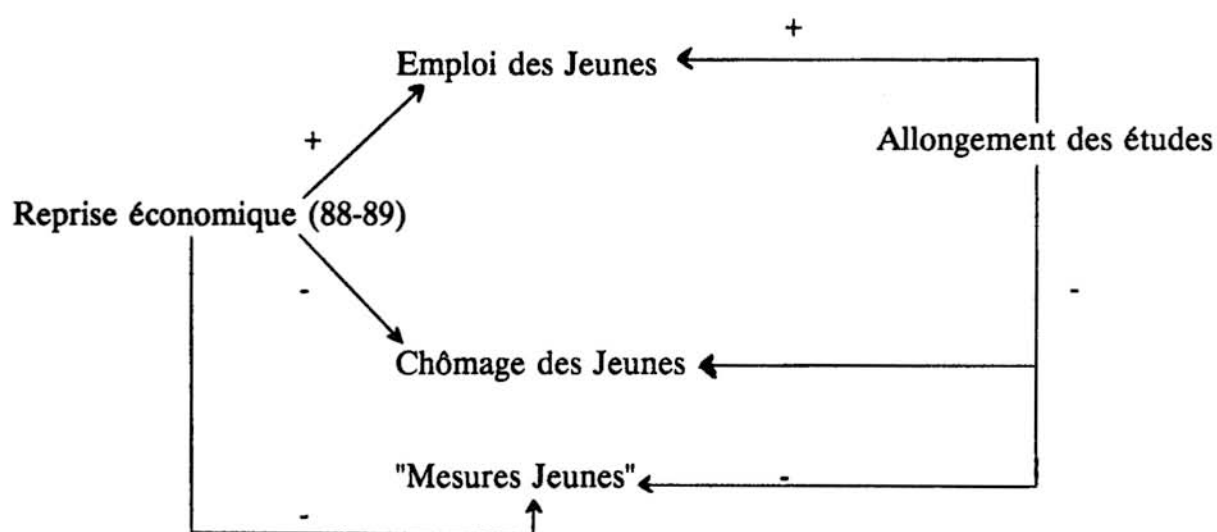
## **I - LES CONDITIONS D'ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL**



### 1 - Évolution du marché du travail des jeunes (1987-1990)

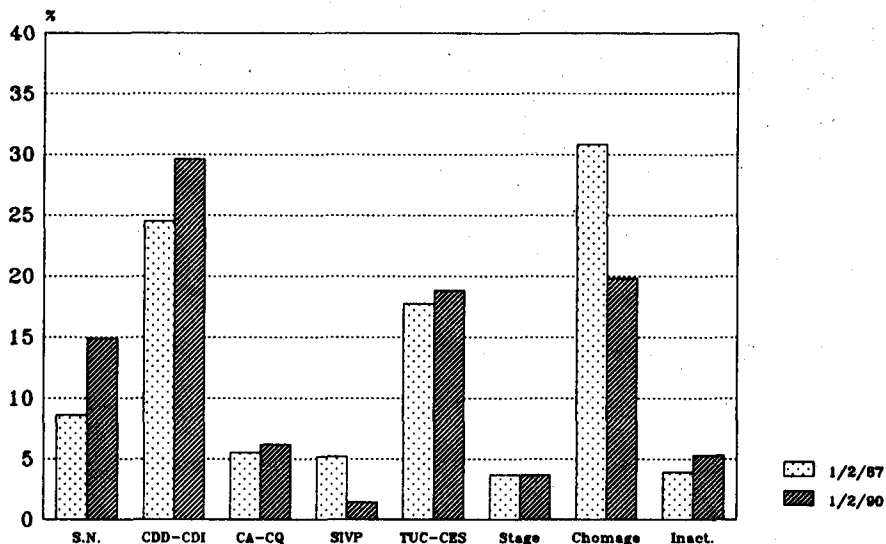
Les dix-huit premiers mois de vie active de la cohorte de jeunes issus du système éducatif en 1986 furent marqués par une croissance du nombre de jeunes en emploi ordinaire, une diminution sensible du chômage et par un moindre recours aux dispositifs publics d'aide à l'insertion, initialement créés pour contenir l'évolution du chômage (Zilberman, 1990). Ce phénomène tend à se reproduire sur la même durée d'observation pour la cohorte de jeunes sortis en 1989. Il faut dire que la situation professionnelle de ces jeunes était meilleure en février 1990 que celle de la cohorte précédente observée en février 1987. La reprise de la croissance en 1988-1989 n'est pas étrangère à cet état du marché du travail. L'augmentation de l'emploi ordinaire est en effet sensible entre les deux dates. Il passe de près de 30 % en février 1990 à 37,5 % en décembre 1990 contre 24,5 % en février 1987 à 34 % en décembre 1987. Par ailleurs, la croissance concomitante de l'activité et de l'allongement des études a provoqué une inversion de tendance en matière de chômage. Enfin, sur la période retenue, le taux de passage en "mesures jeunes" est passé de 58 % en 1987 à 42 % en 1990 (graphique 2, schéma 1).

Schéma 1



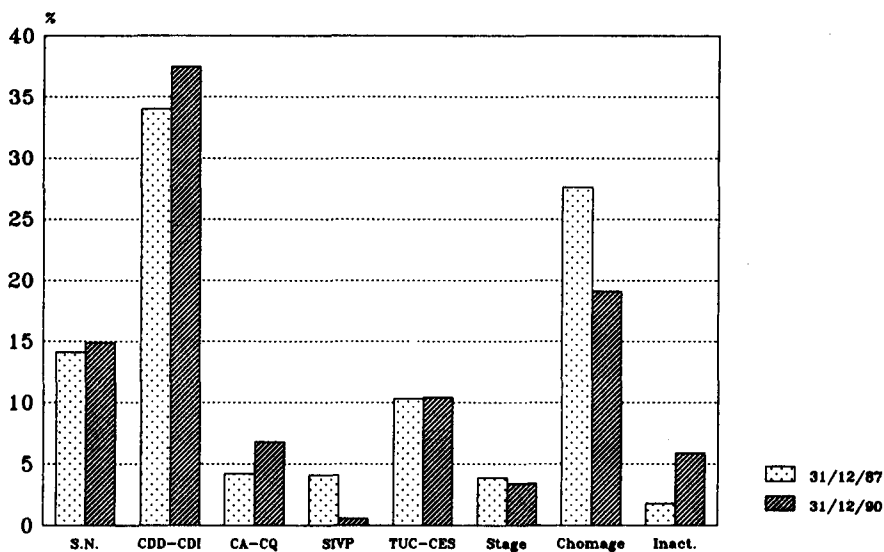
### Graphique 2

Situations au 1/2/87 et au 1/2/90 pour les jeunes sortis de l'école en juin de l'année précédente



source : CEREQ - Observatoire EVA

Situations au 31/12/87 et au 31/12/90 pour les jeunes sortis de l'école en juin de l'année précédente



source : CEREQ - Observatoire EVA

Entre le début de l'année 1988 et la fin de 1989, la situation des jeunes sur le marché du travail continue de s'améliorer. En achevant leur formation plus tardivement, ils ont bénéficié également de l'augmentation du nombre des créations d'emplois (INSEE, 1991) (Belloc, Lacroix, 1990). Ces mouvements d'embauche profitent d'ailleurs plus aux filles qu'aux garçons, dont les départs au Service national s'avèrent importants (graphiques 3 et 4). La vigueur de la reprise au sein des économies de l'OCDE n'a pas empêché la sélectivité du marché du travail de demeurer élevée. Relativement aux jeunes quittant l'appareil de formation initiale, l'exploitation du panel révèle que des clivages se reproduisent d'une période à l'autre, entre filles et garçons, diplômés et non diplômés, entre secteurs d'accueil de la main d'oeuvre juvénile. L'objet de la deuxième section est justement de procéder à une analyse de la nature des premiers emplois occupés sur la période.

## *2 - Analyse des premiers emplois occupés par les jeunes entre juin 1989 et décembre 1990*

L'analyse longitudinale des conditions d'accès au marché du travail permet d'esquisser quelques commentaires qui prennent en compte le rythme d'accès, le statut de l'emploi, la qualification professionnelle et les secteurs d'accueil de la main d'oeuvre juvénile.

### *2.1 - La durée d'accès à l'emploi*

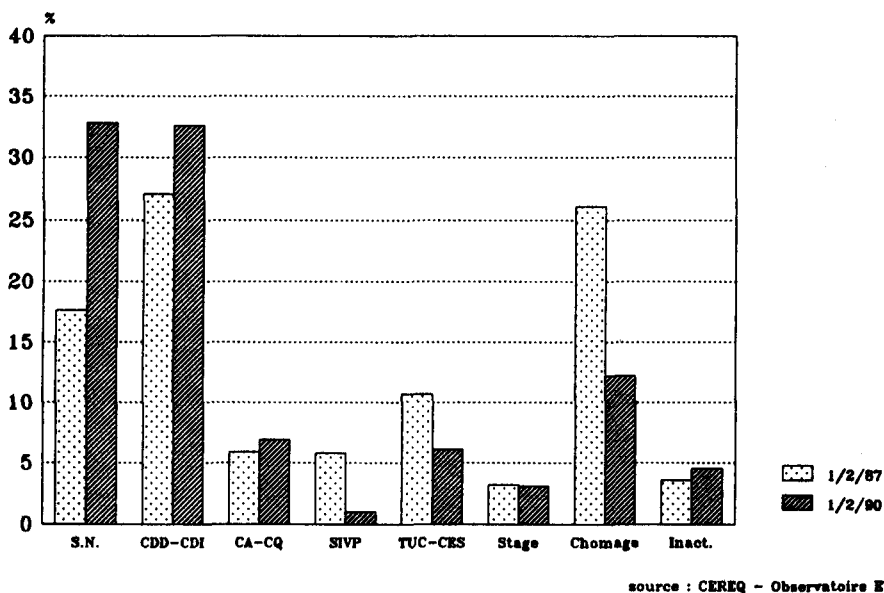
Un premier indicateur est la durée d'accès au premier emploi (tableau 1). Si l'accès à l'emploi est relativement rapide pour la cohorte, les filles peuvent connaître un allongement dans le temps de la période, entre quatre et douze mois. Les garçons connaissent par contre des durées d'accès un peu moins longues <sup>2</sup>.

---

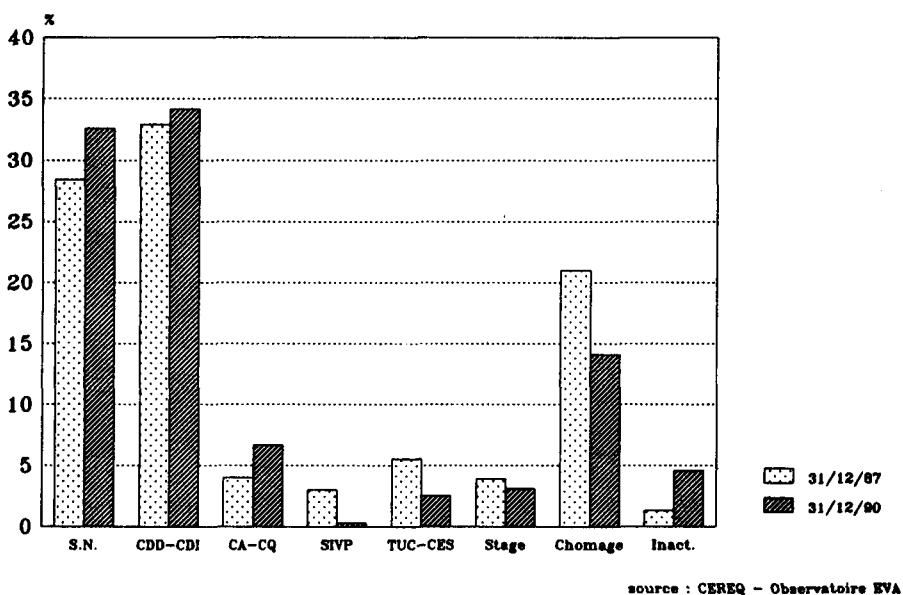
<sup>2</sup> Le rôle du Service National pour les garçons ne doit pas être sous-estimé lorsque l'on procède à une analyse de l'entrée dans la vie active des jeunes gens.

### Graphique 3

Situations au 1/2/87 et au 1/2/90 pour les garçons sortis de l'école en juin de l'année précédente

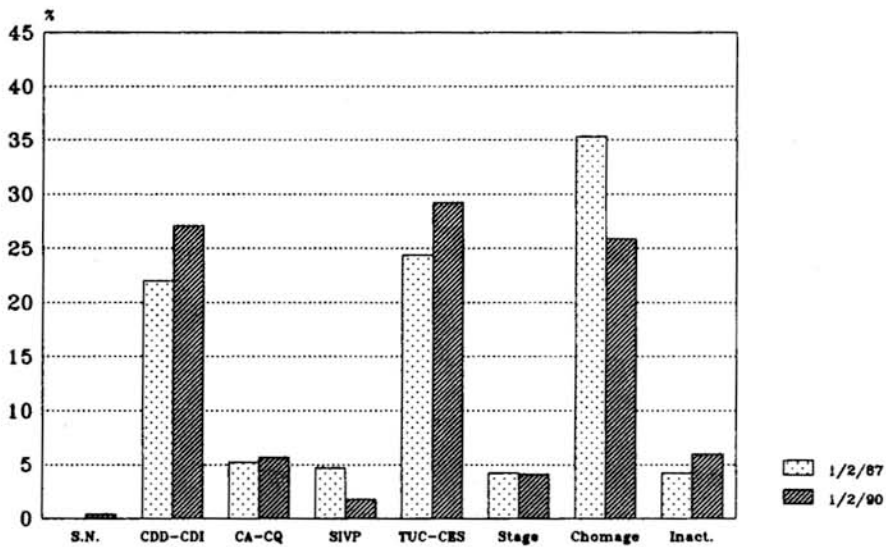


Situations au 31/12/87 et au 31/12/90 pour les garçons sortis de l'école en juin de l'année précédente



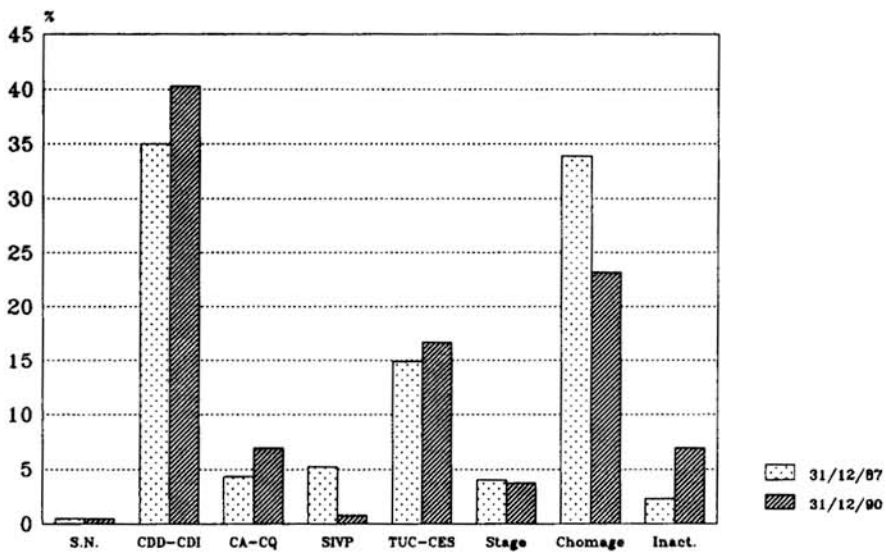
### Graphique 4

Situations au 1/2/87 et au 1/2/90 pour les filles sorties de l'école en juin de l'année précédente



source : CEREQ - Observatoire EVA

Situations au 31/12/87 et au 31/12/90 pour les filles sorties de l'école en juin de l'année précédente



source : CEREQ - Observatoire EVA

Une fraction des jeunes reste par ailleurs coupée du monde professionnel sur les dix-huit mois. Ce non accès à l'emploi est la marque d'une transition avortée entre l'école et l'entreprise. Cette exclusion touche particulièrement les filles non qualifiées. Elles sont plus de 30 % à ne pas occuper d'emploi sur les dix-huit mois écoulés. Parmi elles, il est nécessaire de distinguer celles qui n'ont pu obtenir un emploi mais qui désirent travailler de celles qui n'ont pas engagé le processus de la recherche d'une activité salariée. Ainsi, un quart des jeunes filles sans emploi, majoritairement issues du niveau VI-Vbis de formation, se sont retranchées dans l'inactivité sans rechercher de travail. Compte tenu de l'âge moyen qu'elles ont à la sortie de la scolarité (16,8 ans soit à peine plus de 18 ans au moment de l'enquête), on peut avancer l'idée que l'influence du contexte familial sur le choix de l'inactivité doit être importante. En revanche, celles qui se sont déclarées actives sur la période sont plus âgées (17,9 ans à la sortie de l'école) et ont procédé à une recherche d'emploi. La quasi-totalité (environ 91 %) de ces dernières déclare être ou avoir été inscrits à l'ANPE, la durée moyenne de chômage atteignant quatorze mois. Ajoutons qu'en outre, plus de six d'entre elles sur sept se sont présentées au moins une fois à une offre d'emploi sans succès. Dix-huit mois après la sortie de l'appareil scolaire, un processus d'exclusion du marché du travail se dessine pour ces jeunes filles. Ces années de chômage peuvent conduire ce type de population vers une forme de marginalisation, surtout lorsqu'elles se cumulent de difficultés familiales (Dubet, 1987) (Paugam, 1990). Les informations relatives aux garçons ne peuvent être appréhendées qu'avec le maximum de précaution dans la mesure où la fréquence des départs au Service National brouille l'interprétation que l'on peut faire de l'insertion des jeunes gens.

**Tableau 1**

*Durée d'accès observée\* au premier emploi selon le sexe et le niveau de formation*

(en %)

	3 mois et moins	4 à 6 mois	7 à 12 mois	Plus de 12 mois	Pas d'emploi occupé	TOTAL
<b>FILLES</b>						
• Niveau IV	60	20	14	3	3	100
• Niveau V	58	21	10	4	7	100
• Niveaux VI-Vbis	43	12	7	7	31	100
• Apprentis	61	12	13	5	9	100
<b>GARÇONS</b>						
• Niveau IV	58	25	4	2	11	100
• Niveau V	65	17	4	2	12	100
• Niveaux VI-Vbis	52	13	10	9	16	100
• Apprentis	76	11	3	1	9	100

\* Non comptées les périodes de Service national.

Source : CEREQ - Observatoire des Entrées dans la Vie Active.

## 2.2 - Analyse de l'emploi des jeunes

On sait que l'insertion professionnelle des jeunes s'effectue en général dans des secteurs d'activité que l'on qualifie généralement de secteurs d'accueil de la main d'oeuvre juvénile (Clémenceau, Géhin, 1983) (Amat, Géhin, 1987). Plus précisément, cette polarisation des entrées dans la vie active fait que ces zones sont définies comme "introductrices de main d'oeuvre" (Vanecloo, 1979), alors que les autres secteurs se ferment aux débutants, cloisonnement permettant de distinguer les zones où le mode de gestion du rapport salarial est "internalisé" de celles qui privilégient le recrutement de jeunes directement issus du système éducatif (Eymard-Duvernay, 1981) (Grando, 1982). Si le regain de croissance semble avoir eu un impact sur le volume d'emploi des moins de 25 ans, les résultats fournis par le panel confirment l'idée selon laquelle les jeunes, lorsqu'ils accèdent à l'emploi, sont ventilés dans des secteurs "introduceurs de main d'oeuvre". L'autre aspect de l'insertion professionnelle qu'il nous faudra développer est le statut obtenu lors du premier emploi dans ces zones d'accueil, ainsi que la catégorie professionnelle de départ.

**Destinations sectorielles des jeunes et nature (statut, CSP) des emplois occupés.**

La carte sectorielle des insertions professionnelles des jeunes issus des niveaux VI à IV de formation est habituellement composée du secteur industriel vers lequel se dirigent principalement les garçons et du secteur tertiaire dans lequel on retrouve une majorité de filles (tableaux 2 et 3).

**- Destinations sectorielles, statuts et CSP des emplois occupés par des garçons de niveaux IV et V.**

*- A l'issue du niveau IV technologique de formation*

A la sortie du niveau IV de formation, les jeunes gens sont surtout ventilés dans les secteurs des biens d'équipement et intermédiaires, dans des entreprises dont les effectifs sont compris entre 50 et 499 salariés ou pouvant dépasser 500. 41 % d'entre eux ont un premier emploi dans une grande firme (plus de 500 salariés) et plus d'un quart dans des entreprises moins importantes (entre 50 et 499 salariés). Dans ces zones d'accueil, les garçons sont le plus souvent bénéficiaires d'un contrat à durée déterminée. Cette prédominance du CDD peut s'interpréter comme le signe de l'existence d'emplois d'attente avant le départ pour le Service national.

Si l'on retire le Service national, on peut avancer l'idée que le CDD joue le rôle de filtre au moment de l'embauche par l'entreprise. La congruence de l'incertitude quant à l'évolution de la croissance économique et du risque que représente le recrutement d'un débutant pour l'activité de la firme suscite le report dans le temps d'une embauche ferme de type contrat à durée indéterminée (Podevin, 1991) (Salais, 1989). Les prochaines interrogations de décembre 1991 et de décembre 1992 devraient nous permettre de mieux cerner les contours des reclassements CDD ---> CDI ou si, le retournement de conjoncture aidant, les emplois à durée limitée n'ont pu se transformer en emploi stable.

Conformément aux investigations menées sur le niveau IV de formation (Hallier, 1991), les garçons issus des spécialités industrielles occupent le plus souvent des emplois d'ouvriers qualifiés, davantage dans les biens intermédiaires que dans les biens d'équipement. N'est-ce pas le signe annonciateur d'une substitution des niveaux IV,



**Tableau 2**  
*Répartition sectorielle des insertions professionnelles au premier emploi des jeunes garçons*

SECTEUR 1er EMPLOI	VOIE SCOLAIRE			APPRENTISSAGE
	Niveau IV	Niveau V	Niveaux VI-Vbis	
Biens de consommation	4	5	5	6
Biens intermédiaires	12	10	10	5
Biens d'équipement	14	13	6	5
BTP	5	8	10	26
IAA	3	4	6	8
Intérim	18	20	9	7
Commerce	11	7	9	13
Hôtellerie	2	7	4	11
Santé, Action sociale (SM,SNM)	2	1	4	—
Autres services marchands	10	7	10	14
Services non marchands	13	10	20	3
Autres (1)	6	8	7	2
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

(1) Autres : Agriculture + Transports/P et T.

Source : CEREQ - Observatoire des Entrées dans la Vie Active.

**Tableau 3**  
*Répartition sectorielle des insertions professionnelles au premier emploi des jeunes filles*

SECTEUR 1er EMPLOI	VOIE SCOLAIRE			APPRENTISSAGE
	Niveau IV	Niveau V	Niveaux VI-Vbis	
Biens de consommation	6	6	3	5
Biens intermédiaires	2	2	1	1
Biens d'équipement	4	2	6	2
BTP	2	1	2	—
IAA	3	3	2	8
Intérim	7	6	3	3
Commerce	19	11	14	31
Hôtellerie	3	9	10	17
Santé, Action sociale (SM,SNM)	12	17	14	3
Autres services marchands	12	8	8	23
Services non marchands	27	33	37	5
Autres (1)	3	2	—	2
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

(1) Autres : Agriculture + Transports/P et T.

Source : CEREQ - Observatoire des Entrées dans la Vie Active.

particulièrement des bacheliers professionnels, aux sortants des classes de CAP et de BEP, restreignant ainsi les débouchés professionnels de ces derniers vers des emplois d'ouvriers ? Notons tout de même que, dans ces secteurs de l'industrie, plus d'un quart des garçons ont un emploi relevant des professions intermédiaires et qu'un nombre non moins important sont ouvriers non qualifiés permettant de penser qu'ils sont soumis à une certaine forme de déclassement au moment de l'embauche, à moins que cela ne corresponde qu'à un déclassement "volontairement" accepté pour ceux d'entre eux qui doivent effectuer leur Service national. L'examen des premières mobilités professionnelles devrait contribuer à mieux comprendre si ces déqualifications sont durables ou non et si les processus de rattrapage statutaire ou de catégorie professionnelle ont lieu chez le même employeur ou après un changement d'entreprise (troisième partie). S'ils sont majoritairement accueillis dans l'industrie, certains garçons ont préparé des spécialités conduisant aux métiers du tertiaire. A la sortie du niveau IV de formation, les jeunes gens peuvent être recrutés dans le commerce ou dans des services non marchands. Lorsqu'ils débutent leur vie professionnelle par un emploi dans le commerce, ils le font pour 66 % d'entre eux sur un contrat à durée déterminée, et pour près de 30 % sur un contrat à durée indéterminée. La part des CDD est aussi importante dans les services non marchands puisqu'ils sont plus de 60 % à bénéficier de ce type de contrat. Dans ce secteur, on voit apparaître une fraction assez importante de TUC-CES, environ 25 %. Dans la plupart des cas, ces garçons ont un emploi d'employés ou de professions intermédiaires (resp. 56 % et 40 %) dans le secteur des SNM, alors que l'éventail des catégories professionnelles est plus large dans le commerce, allant des ONQ (29 %) aux employés (32 %) en passant par les OQ (31 %).

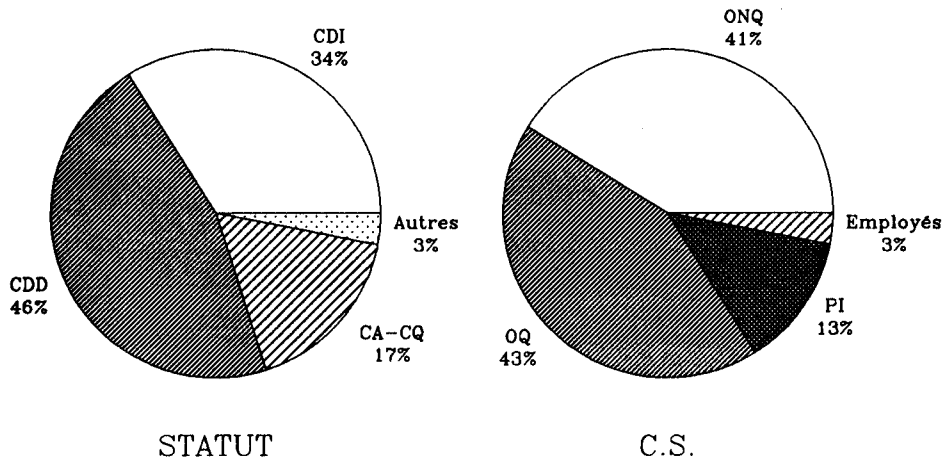
*- Après le niveau V de formation*

Les deux secteurs qui accueillent les garçons ayant quitté le système scolaire au niveau V de formation sont les biens d'équipement (construction mécanique) et le BTP<sup>3</sup>. Ici encore, le passage par un premier emploi précaire apparaît être la règle pour les raisons qui viennent d'être évoquées. Par contre, ils obtiennent des emplois d'ouvriers qualifiés

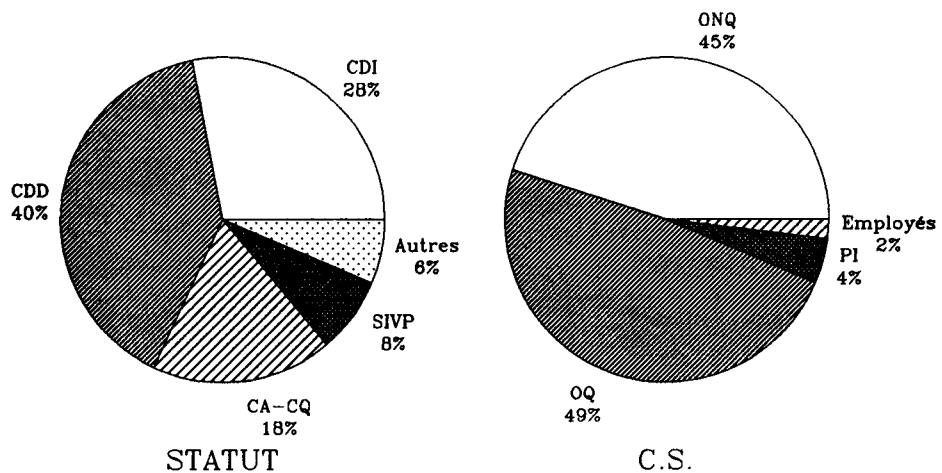
---

<sup>3</sup> Ils sont également nombreux, près de 20 %, à connaître une première expérience professionnelle dans l'intérim.

*Graphique 5*  
**BIENS D'EQUIPEMENT**



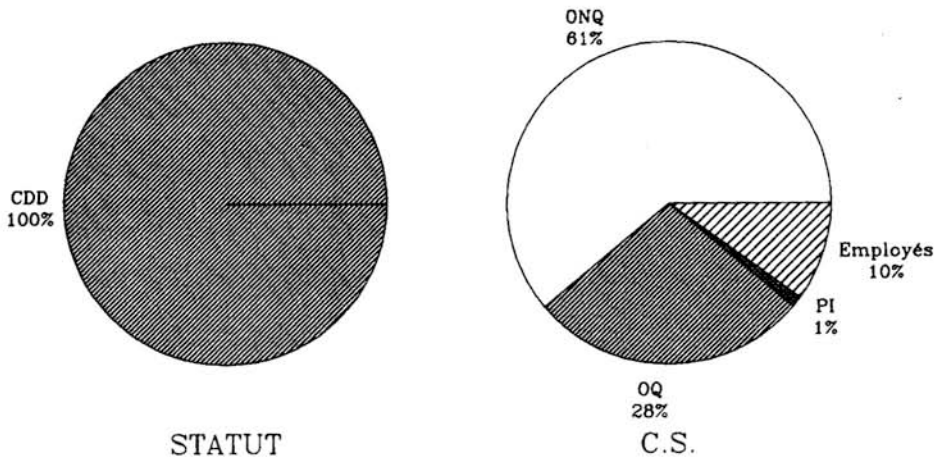
*Graphique 6*  
**BTP**



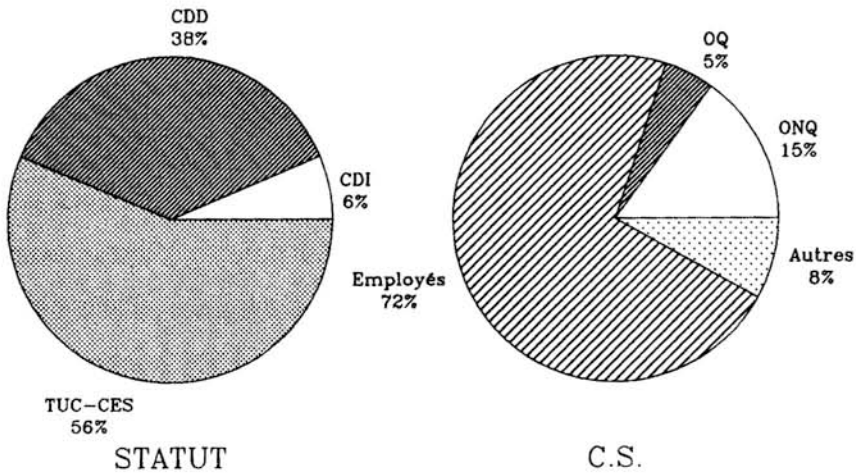
**Structure des statuts et des catégories socio-professionnelles à l'embauche pour les principaux secteurs d'insertion des garçons sortis de l'école au niveau V**

(Source : Observatoire EVA)

Graphique 7  
INTERIM



Graphique 8  
SERVICES NON MARCHANDS



**Structure des statuts et des catégories socio-professionnelles à l'embauche pour les principaux secteurs d'insertion des garçons sortis de l'école au niveau V**

(Source : Observatoire EVA)

**- Destinations sectorielles, statut et CSP des emplois occupés par les filles issues des niveaux IV et V.**

A leur sortie de l'école, les jeunes filles débutent leur vie active plutôt dans ce type d'activité, même si l'on trouve dans le textile-habillement quelques débutantes, principalement sur CDD et CA-CQ, la position de cette industrie sur le marché expliquant probablement ce recours à l'emploi précaire. La présence massive d'un salariat féminin dans des activités tertiaires doit être regardé comme le résultat de l'évolution du marché du travail, défiminsation de l'industrie, féminisation du tertiaire (Nicole Drancourt, 1990).

*A l'issue du niveau IV technologique de formation, les filles sont accueillies le plus souvent dans le commerce, les services non marchands et dans une moindre mesure, dans les services marchands et la santé. Les emplois à durée déterminée sont prédominants dans le commerce puisque 45 % des jeunes filles ont un statut précaire au moment du premier contrat de travail. 30 % seulement ont pu obtenir un contrat à durée indéterminée. L'autre secteur d'accueil, les SNM, se distingue par un recours massif aux TUC-CES, plus de deux sur trois entrent dans la vie active sur ce type de mesure. Plus d'un cinquième ont un CDD et moins de 10 % sont recrutées sur CDI. L'emploi hors norme, dopé par le dispositif "mesures jeunes" est donc particulièrement intensif dans ce secteur d'activité. Celui de la santé se caractérise lui aussi par une présence massive de la précarité. Presque 60 % des filles ont un CDD et 21 % bénéficient d'un TUC-CES, 18 % seulement ayant obtenu un contrat de travail ordinaire à durée non limitée. Seuls les services marchands offrent la possibilité pour certaines d'accéder à un emploi ordinaire de droit commun, plus de 50 % obtenant un CDI contre 36 % un CDD et 12 % une mesure.*

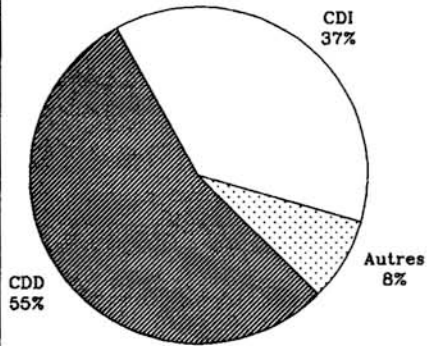
*Les jeunes filles qui sortent du niveau V de formation se retrouvent également dans le commerce, les SM, les SNM et dans l'hôtellerie et la santé. Les SNM sont à nouveau fortement utilisateurs à ce niveau des "mesures jeunes", 86 % des jeunes filles se retrouvent en TUC-CES. Seuls les services marchands (et particulièrement les services*

aux particuliers) procurent de réelles chances pour avoir un emploi à durée non limitée (graphiques 9 à 12). Par contre, l'importance du CDD est réelle dans l'hôtellerie et le commerce (55 % et 48 %). Le caractère saisonnier de ces deux activités pourrait constituer une explication possible du recours important à ce type de contrat de travail. Les emplois de la santé sont souvent à durée limitée, puisque plus de 35 % des jeunes filles sont dans cette situation. Cette proportion est cependant largement dépassée par celle relative aux filles en TUC-CES. Plus d'une sur deux bénéficie d'une telle mesure lorsqu'elle s'insère dans la santé.

Il n'est pas surprenant de constater que, quel que soit leur niveau de formation, les jeunes filles occupent un emploi d'employée (plus de 90 % avec un niveau IV et 85 % avec un niveau V).

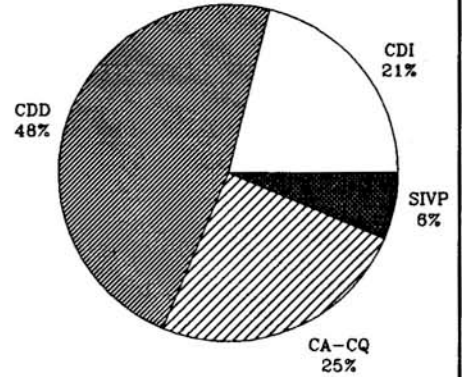
Si les filles ont bénéficié au même titre que les garçons de la croissance des créations d'emploi, la précarité reste sur la période étudiée un trait distinctif de leur insertion professionnelle. Ce constat, que d'autres ont pu souligner (Nicole-Drancourt, art. cité), confirmerait l'idée selon laquelle les filles n'obtiennent pas les mêmes emplois et que les conditions de l'insertion professionnelle diffèrent sensiblement de celles des garçons. Ce dualisme des formes d'emploi entre les sexes n'a fait que se renforcer avec la dégradation du marché du travail durant la décennie 80 et le développement de la précarité sur ce même marché, dans la mesure où il correspond par ailleurs à un état de la division sexuelle du travail en France.

*Graphique 9*  
**HOTELLERIE**



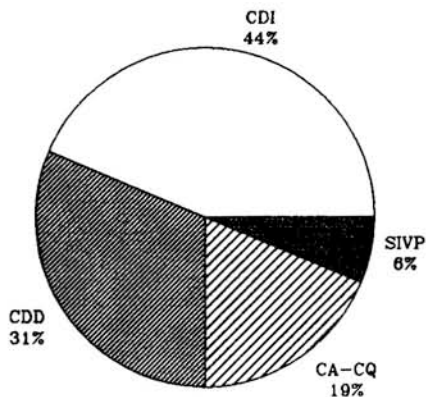
STATUT

*Graphique 10*  
**COMMERCE**



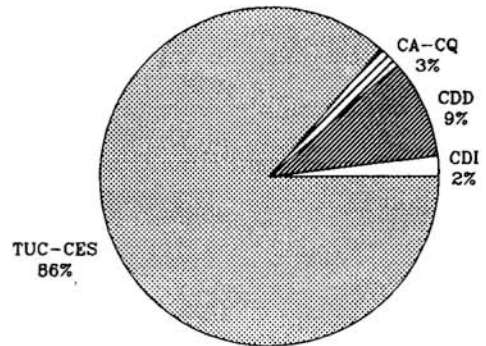
STATUT

*Graphique 11*  
**SERVICES MARCHANDS**



STATUT

*Graphique 12*  
**SERVICES NON MARCHANDS**



STATUT

**Structure des statuts à l'embauche pour les principaux secteurs d'insertion  
des filles sorties de l'école au niveau V**

(Source : Observatoire EVA)

### ***3 - Des conditions d'insertion plus favorables pour les apprentis***

Au moment où le développement de l'apprentissage est préconisé, il n'était pas inutile d'analyser le fonctionnement du marché du travail des apprentis et signaler que leur insertion est étroitement corrélée avec les spécificités de ce mode de formation. Comparativement à ce qui vient d'être dit précédemment, l'entrée dans la vie active des apprentis (niveau V de formation) est globalement plus aisée que celle des sortants de la voie scolaire. Si la comparaison apparaît fragile étant donné le degré élevé d'hétérogénéité des populations étudiées, il n'en demeure pas moins que l'avantage relatif en matière d'accès à l'emploi ordinaire est du côté de l'apprentissage (tableaux 4 et 5). L'origine de cette meilleure situation professionnelle réside dans le fait que, très tôt immergés dans le monde du travail, la proximité de l'école et de l'entreprise rend les apprentis plus immédiatement opérationnels dans ces types de métiers. De plus, la possibilité de se voir maintenir chez le maître d'apprentissage accroît la probabilité d'obtenir un emploi après la sortie du Centre de Formation d'Apprentis (Colliot, Pouch, 1991 [a]) (Colliot, Pouch, 1991 [b]). La nature du contrat de travail est également plus favorable pour les anciens apprentis. L'évolution sur dix-huit mois de vie professionnelle confirme cette tendance puisque pour les filles comme pour les garçons, l'avantage dans l'emploi à durée non limitée demeure, même si cela apparaît plus prononcé pour les filles que pour les garçons, la fréquence des départs au Service national n'y étant probablement pas étranger. Un autre point qui mérite d'être souligné est que le recours aux mesures publiques d'aide à l'emploi des jeunes est moindre à l'issue du CFA qu'après une formation en milieu scolaire, plus particulièrement chez les filles. Elles sont en effet deux fois moins nombreuses en "mesures jeunes" que celles provenant de l'enseignement court.



Tableau 4

*Comparaison voie scolaire-apprentissage (Filles actives)*

(en %)

	Voie Scolaire		Apprentissage	
	Février 1990	Décembre 1990	Février 1990	Décembre 1990
CDI-CDD	27,9	42,1	45,0	53,6
Mesures Jeunes	46,7	34,2	20,3	18,9
Chômage	25,4	23,7	34,7	27,5

Source : CEREQ - Observatoire des Entrées dans la Vie Active.

Tableau 5

*Comparaison voie scolaire-apprentissage (Garçons actifs)*

(en %)

	Voie Scolaire		Apprentissage	
	Février 1990	Décembre 1990	Février 1990	Décembre 1990
CDI-CDD	59,1	59,3	60,4	59,5
Mesures Jeunes	22,9	18,4	25,1	21,0
Chômage	18,0	22,3	14,5	19,5

Source : CEREQ - Observatoire des Entrées dans la Vie Active.

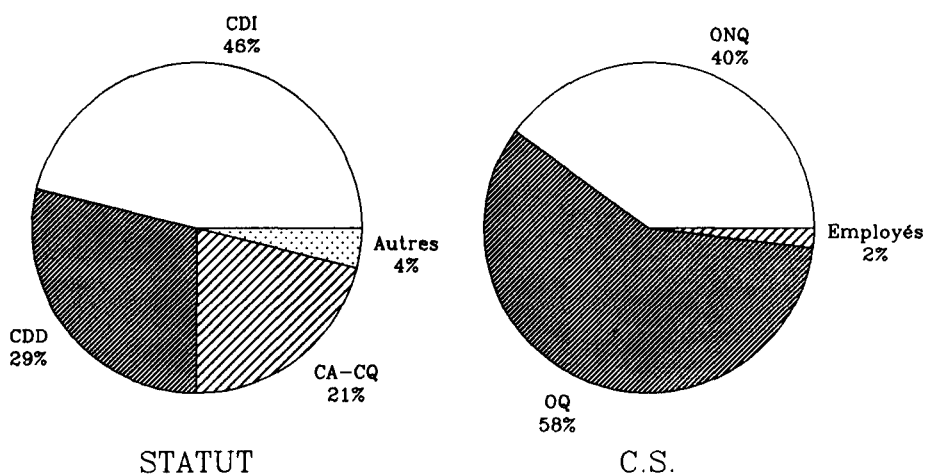
Entre février 1990 et décembre 1990, l'évolution de l'activité des apprenties et des jeunes filles de la voie scolaire est plus contrastée. Si les premières ne se maintiennent pas plus en CDI que les secondes (81 % contre 78 %), les anciennes apprenties qui sont passées par un CA-CQ en sortent plus facilement notamment pour accéder à un CDI (26 % contre 19,5 %). A l'inverse, l'avantage se déplace en faveur des filles de niveau V scolaire en matière de chômage. 53 % des apprenties au chômage en février le sont à nouveau en décembre 1990 contre 46 %. Enfin, 23 % des filles issues de CFA en CDD en février sont sans emploi à la fin de l'année 90 contre 16 % chez celles formées par la voie scolaire. La sortie du chômage pour l'emploi n'est pas plus aisée pour les deux filières <sup>4</sup>.

<sup>4</sup> Il convient de noter que les apprenties restent moins chez leurs maîtres d'apprentissage que les garçons.

### 3.1 - Destinations sectorielles, statuts et CSP des emplois occupés par les apprentis.

Lors de l'entrée dans la vie active, les garçons issus de l'apprentissage sont principalement accueillis par le BTP et les industries agro-alimentaires, plus particulièrement la boulangerie-pâtisserie et les métiers de la bouche. Dans ces deux secteurs, la proportion d'emplois à durée limitée reste importante (graphique 13). La présence des CDD s'explique à nouveau par la fréquence des départs pour le Service national. Cependant, l'apprentissage semble garantir une qualification professionnelle correspondant à la formation reçue, surtout dans les IAA où 83 % des anciens apprentis sont ouvriers qualifiés. Dans le secteur tertiaire, ce sont les services marchands et l'hôtellerie qui offrent de réelles possibilités d'accès à l'emploi à durée non limitée (48 % et 45 %) et sur CA-CQ (près de 25 %). 47,5 % sont OQ dans l'hôtellerie, 62 % dans le commerce et 51 % dans les services marchands.

Graphique 13  
BTP



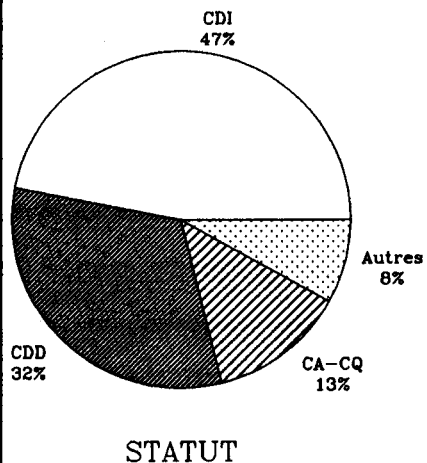
**Structure des statuts et des catégories socio-professionnelles à l'embauche dans le secteur du BTP pour les garçons sortis d'apprentissage**

(Source : Observatoire EVA)

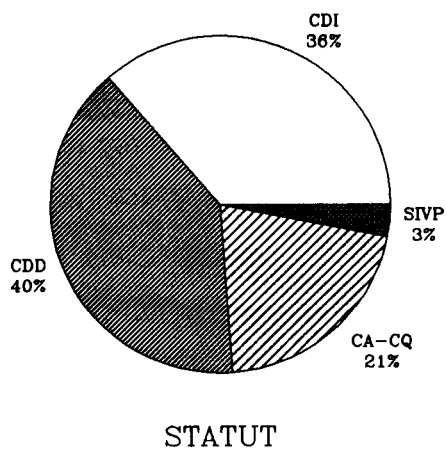
*3.2 - Destinations sectorielles, statuts et CSP des emplois occupés par les filles issues de l'apprentissage.*

A leur sortie de CFA, les filles sont principalement ventilées dans trois secteurs : commerce, services marchands (principalement services aux particuliers), hôtellerie. Si la part des CDD est élevée dans les services aux particuliers (coiffure et soins personnels), près de 40 %, et dans le commerce, elles sont 47 % à obtenir un CDI dans l'hôtellerie (graphiques 14 à 16). Dans ces trois secteurs d'accueil des apprenties, une majorité de filles occupent un emploi d'employée (plus de 92 %).

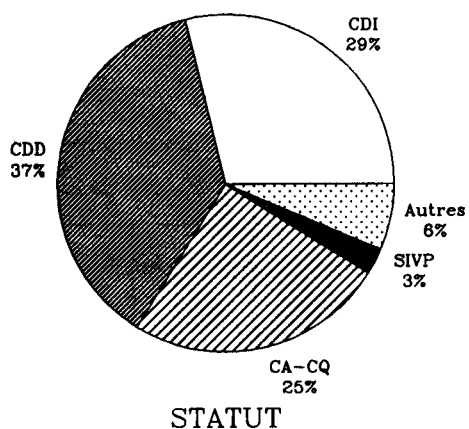
*Graphique 14*  
**HOTELLERIE**



*Graphique 15*  
**COMMERCE**



*Graphique 16*  
**SERVICES MARCHANDS**



**Structure des statuts à l'embauche pour les principaux secteurs d'insertion  
des filles sorties d'apprentissage**

(Source : Observatoire EVA)

#### 4 - Le rôle du diplôme dans l'accès au marché du travail

Le rôle du diplôme semble être déterminant pour accéder à l'emploi chez les jeunes filles de niveau V de formation, apprentissage et voie scolaire (tableau 6). La part des filles qui n'ont pas travaillé durant la période passe de 5 % pour les détentrices d'un diplôme de niveau V à 15 % pour des non diplômées.

La possession du diplôme influence la nature du contrat de travail des apprentis et des garçons de niveau V. Elle augmente les chances d'obtenir un CDI. Mais ce qui retient l'attention, c'est le constat suivant lequel le diplôme est un rempart contre la déqualification. Le taux d'OQ est de 46 % chez les diplômés de l'enseignement secondaire (resp. 19 % pour des non diplômés) et de 74 % chez les détenteurs d'un CAP obtenu par la voie de l'apprentissage (resp. 37 % pour les apprentis non diplômés). Dans le cas de l'apprentissage, la sanction scolaire ne saurait être remplacée par l'expérience professionnelle.

**Tableau 6**

*Insertion professionnelle au premier emploi pour les jeunes sortis au niveau V de formation initiale selon le sexe, la filière suivie et l'obtention du diplôme*

	FILLES				GARÇONS			
	Voie scolaire		Apprentissage		Voie scolaire		Apprentissage	
	dipl.	non dipl.	dipl.	non dipl.	dipl.	non dipl.	dipl.	non dipl.
<b>Pas d'emploi occupé</b>	5	14	6	16	10	15	3	18
<b>Au moins 1 emploi</b>	95	86	94	84	90	85	97	82
<b>dont statut 1er emploi</b>								
<b>CDI</b>	11	12	32	23	21	11	41	21
<b>CDD</b>	34	30	36	41	51	57	38	34
<b>CA-CQ</b>	10	6	20	10	12	5	15	21
<b>SIVP</b>	3	5	1	2	1	2	2	3
<b>TUC-CES</b>	37	33	5	8	5	10	1	3
<b>TOTAL</b>	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : CEREQ - Observatoire des Entrées dans la Vie Active.

## **CONCLUSION À LA PREMIÈRE PARTIE**

Comparativement à la première enquête menée sur les sortants de 1986, ce second panel révèle que la situation des jeunes sur le marché du travail s'est légèrement améliorée entre 1988 et 1990, notamment en matière de chômage. Cependant, si la dégradation des conditions d'insertion a pu être temporairement stoppée du fait de la reprise, cette dernière n'a pu absorber la totalité des jeunes sans emploi, ni inverser la courbe des passages par les "mesures jeunes". L'héritage des années quatre-vingt se concentre surtout sur la montée de la précarité dans l'emploi, plus particulièrement pour les filles. Cette vulnérabilité sur le marché du travail peut induire des risques d'exclusion quasi-définitive de l'emploi ordinaire. On sait en effet que débiter sa vie active par une mesure jeune (CES par exemple) voire même par un CDD, accroît la probabilité de ne plus retrouver d'emploi stable surtout lorsqu'elle s'enchaîne sur une période de chômage. Les deux interrogations de décembre 1991 et 1992 montreront si le retournement conjoncturel amorcé début 1991 aura une influence sur le fonctionnement de l'entrée dans la vie active des jeunes, et si la nature des premiers emplois occupés se modifie ou non.

## **II - ÉTUDE DU CFI ET DES MESURES JEUNES**

Dans un contexte socio-économique évolutif, on a assisté sur la période étudiée à la réorganisation en profondeur des outils d'intervention de l'action publique.

D'une part, un réajustement des dispositifs institutionnels a été réalisé : action de moralisation des SIVP, substitution des contrats emploi solidarité aux travaux d'utilité collective.

D'autre part, un nouveau dispositif, le crédit formation individualisé, a été mis en place sur la base d'une démarche novatrice : permettre aux jeunes l'acquisition d'une qualification professionnelle reconnue pour favoriser leur insertion sur le marché du travail. Ce nouveau dispositif n'est pas une mesure supplémentaire au sens où il ne génère pas un nouveau type d'emploi ou de stage. Au contraire, il repose sur l'articulation des mesures existantes entre elles selon un parcours de formation établi par une structure d'encadrement dont l'interface avec le jeune est le correspondant.

Nous présentons d'abord le recours constaté, sur la période, aux dispositifs traditionnels d'aide avant de développer une analyse plus spécifique de la place du CFI chez les jeunes de la cohorte.

Il faut préciser que les dispositifs d'aide qui sont qualifiés ici de traditionnels, soit encore les mesures jeunes, regroupent les SIVP, les TUC et les CES qui leur succèdent, les contrats d'adaptation (CA) et de qualification (CQ) ainsi que les stages de formation alternée.



### *1 - Passages en mesure au cours de la période*

La part des jeunes passés en mesure est évalué à 40 % (environ 160 000) des jeunes de la cohorte (tableau 7).

Le recours aux mesures semble donc avoir nettement diminué depuis le premier panel téléphonique des sortants de 1986 (Zilberman, 1990). En effet, dans la cohorte sortie de l'école en 1986, on constatait un taux de passage en mesure après 18 mois de 58,1 % contre 42,3 % pour ceux sortis de l'école en 1989.

Cette évolution est due en premier lieu à la modification de la structure des flux de sortie (stagnation aux niveaux VI et Vbis, baisse au niveau V et hausse au niveau IV), liée à des phénomènes de poursuites d'études.

En second lieu, l'élévation de l'âge de sortie (conséquence du phénomène de poursuites d'études) a induit des départs plus rapides au service national des garçons qui passent ainsi beaucoup moins par les mesures sur la période.

En dernier lieu, la reprise économique de 1988-1990 a bénéficié aux jeunes récemment sortis du système éducatif (Dumartin, Marchand, 1991).

L'analyse du recours aux mesures selon les filières de formation met en évidence l'influence de celles-ci sur le mode d'insertion :

- Au niveau V, la filière apprentissage conduit moins souvent à passer en mesure pour les filles (- 31 %) alors qu'il n'y a pas de différence pour les garçons.
- Aux niveaux VI et Vbis, les jeunes issus de la filière SES passent massivement en mesure, ce qui est à mettre en perspective avec une insertion beaucoup plus difficile que pour les jeunes de la filière secondaire.

**Tableau 7**

**Volume et taux de passage en mesure sur 18 mois selon le niveau, le sexe et la filière de formation - Comparaison avec le panel 1986**

(Effectifs, en %)

Cohortes	Voie scolaire <sup>(*)</sup>						Total filière	Apprentissage		SES		Total
	Filles			Garçons				Filles	Garçons	Filles	Garçons	
	IV	V	VI-Vbis	IV	V	VI-V bis						
Sorties 86 Effectifs %	16 900 67,1	69 200 67,4	19 800 64,5	5 200 30,0	49 900 48,1	19 200 63,4	180 200 58,1	nd -	nd -	nd -	nd -	nd -
Sorties 89 Effectifs %	14 700 42,5	54 700 59,2	18 600 55,8	3 300 18,9	20 100 23,5	11 600 42,5	123 000 42,3	6 400 29,0	14 700 24,3	7 000 72,7	7 100 56,0	158 200 39,9

(\*) hors SES

Source : CEREQ - Observatoire des Entrées dans la Vie Active.

## 2 - L'usage des mesures jeunes

### 2.1 - Les TUC et les CES

Parmi les différents dispositifs, celui des TUC et CES occupe la place la plus importante; un jeune sur cinq y est passé, soit la moitié des passages en mesure (voir tableau 8).

Cependant, il ne concerne pas tout le monde de la même manière :

- aux niveaux IV et V, les filles sortant de l'école sont très fortement concernées alors que les garçons de cette filière et les sortants d'apprentissage y ont recours marginalement. On retrouve ici un effet de spécialité de formation (les filles concentrées dans les sections tertiaires et les garçons dans les sections industrielles) qui renvoie à des segments du marché du travail aux modes de recrutements différents. L'apprentissage apparaît peu concernée car ces deux mesures sont absentes des segments du marché du travail traditionnels à cette filière.

- aux niveaux VI et V bis, le recours aux TUC et CES est le plus fort, particulièrement pour les filles et pour la filière SES. Pour ces jeunes qui accèdent très difficilement à un emploi ordinaire (CDD, CDI), le dispositif constitue la voie principale pour éviter le chômage.

**Tableau 8**

*Taux de passage en mesure selon le sexe, le niveau et la filière de formation*

(en %)

Taux de passage en :	Voie scolaire <sup>(*)</sup>						Apprentissage		SES		Total
	Filles			Garçons			Filles	Garçons	Filles	Garçons	
	IV	V	VI-V bis	IV	V	VI-V bis					
CA	8	8	3	7	8	6	11	14	4	6	8
SIVP	2	5	8	-	2	4	1	2	10	7	3
CQ	7	5	4	5	3	5	8	4	4	3	5
TUC/CES	25	41	33	3	6	19	7	2	48	32	20
Stages	9	7	19	4	5	14	3	4	15	16	8
Taux de (a) passage multiple	1,20	1,11	1,20	1,01	1,02	1,13	1,03	1,07	1,11	1,14	1,10

(\*) hors SES

Source : CEREQ - Observatoire des Entrées dans la Vie Active.

(a) Taux de passage multiple : (nombre de mesures empruntés)/(nombre de jeunes passés en mesure).

## 2.2 - Les contrats d'adaptation et de qualification

Si l'objectif du contrat de qualification est précisément l'acquisition d'une qualification professionnelle, celui du contrat d'adaptation vise à faciliter l'embauche du jeune en assurant une adaptation au milieu professionnel. A priori, le contrat de qualification serait plutôt orienté vers les niveaux les plus bas (VI et V bis) alors que le contrat d'adaptation concernerait plutôt les niveaux supérieurs (V et IV).

Or, on constate que si les contrats d'adaptation touchent plus les niveaux IV et V, la différence n'est pas très nette et ils sont aussi présents aux niveaux VI et V bis. Ils concernent autant les filles que les garçons mais ils semblent un mode privilégié de recrutement pour les sortants d'apprentissage. On retrouve ici un effet diplôme qui sanctionne les non diplômés d'apprentissage recrutés sur contrat d'adaptation plutôt que sur CDI.

Les contrats de qualification se singularisent par leur répartition relativement uniforme quelque soit le niveau, le sexe ou la filière de formation. Ils ne bénéficient pas plus au jeunes de bas niveau de formation.

### *2.3 - Les SIVP*

Ce dispositif, appelé à disparaître, a connu une mesure de moralisation sur la période qui a entraîné une nette diminution des passages par rapport aux années précédentes. Il a été utilisé principalement pour les jeunes de niveaux VI et V bis et ceux sortis de SES.

### *2.4 - Les stages de formation alternée*

De nature et d'organisation très diverses, ces stages de formation alternée représentent un des outils privilégiés du crédit formation individualisé. A la limite de la sphère de l'emploi, ils appartiennent à celle de la formation. Ils ont concerné, sans surprise, principalement les jeunes dépourvus de qualification (niveaux VI et V bis). Cependant, leur utilisation par les filles sorties aux niveaux IV et V par la voie scolaire n'est pas négligeable. Cela semble témoigner d'un processus de réorientation pour les jeunes filles en situation de blocage par rapport au marché du travail.

### *2.5 - Passages simples et passages multiples*

On peut évaluer à 10 % des jeunes passés en mesure la part de ceux qui ont en recours à plus d'un type de mesure. Ces passages multiples sont d'abord le fait des jeunes sortis aux niveaux VI et V bis et des filles issues de la voie scolaire aux niveaux IV et V. En tant que tels, ils constituent un indice du risque de précarisation des situations pour ces sous-populations.

### 3 - Le CFI<sup>5</sup>

Dans ce contexte de moindre recours aux dispositifs d'aide à l'insertion, le CFI, qui articule ces dispositifs, a pris une place modeste dans la cohorte relativement au public potentiel et aux attentes suscitées ; le nombre de jeunes entrés en CFI est évalué à 20 000 individus de la cohorte, soit à titre indicatif 6 % des sortis aux niveaux VI, V bis et V.

Outre la reprise économique évoqué précédemment et son effet sur le marché du travail des jeunes, une deuxième influence peut être évoquée pour expliquer le poids réduit du CFI dans la cohorte. Elle concerne la montée en charge du dispositif (qui débute à l'automne 1989) et l'accueil de nombreux jeunes plus anciennement sortis du système de formation initiale et davantage engagés dans des logiques d'exclusion. En même temps, l'accès au CFI était assorti d'une condition limitative qui prévoyait un délai d'attente d'un an après la sortie de formation initiale (condition annulée si les différentes formules proposées par le DIJEN [dispositif d'insertion des jeunes de l'Education Nationale] n'étaient pas adaptées à la situation du jeune).

#### 3.1 - Des parcours fortement marqués par le chômage et le recours aux stages

Compte tenu des objectifs du CFI, il est intéressant d'étudier la population qu'il a drainée au regard de diverses variables d'insertion. On s'appuie ici sur une comparaison avec une population-référence qui regroupe les jeunes sortis aux niveaux VI et Vbis. Ces jeunes constituent en effet la population cible privilégiée du dispositif car ils ne disposent d'aucune qualification reconnue et sont définis au regard du système éducatif par leur échec scolaire précoce. Enfin est indiqué comme point de référence les données d'insertion au niveau V. Cependant, ne disposant pas des dates d'entrée et/ou de sortie du CFI<sup>6</sup>, les indicateurs qui suivent ne distinguent pas le moment parmi les trois sous-périodes : avant l'entrée, pendant le CFI et éventuellement après le CFI.

---

<sup>5</sup> Cette section reprend en partie des résultats déjà publiés dans T. Couppié (1991).

<sup>6</sup> Ces informations seront collectées au cours de la prochaine interrogation.

### Passages en emploi et au chômage

Un premier constat s'impose : quatre jeunes sur dix entrés en CFI au cours des 18 mois étudiés suivant la sortie de formation initiale n'ont pas occupé d'emploi, sous aucune forme, pendant la période. Seulement trois jeunes sur dix ont pu connaître une forme d'emploi traditionnelle (CDI, CDD, intérim) hors des dispositifs institutionnels d'aide. Enfin, seulement le tiers d'entre eux est passé par un emploi aidé contre pratiquement la moitié des sortants aux niveaux VI-Vbis (tableau 9).

Les jeunes entrés en CFI se caractérisent donc par une première insertion très difficile, plus difficile que celle des sortants aux niveaux VI-Vbis et incomparable à celle des sortants de niveau V, même non diplômés. C'est un début d'exclusion qui se dessine pour nombre d'entre eux marqué par un éloignement du marché du travail et un passage massif en chômage ; même les dispositifs classiques d'aides à l'insertion ne réussissent que partiellement à les retenir au voisinage du monde du travail. Il n'est donc pas étonnant que nombre d'entre eux soient dirigés, dans le cadre du CFI, vers les stages de formation qui comportent souvent une bonne part de remise à niveau.

**Tableau 9**

*Mesures d'insertion sur 18 mois des jeunes entrés en CFI,  
des jeunes sortis aux niveaux VI-Vbis et au niveau V*

%

	Ensemble des sortants au niveau V		Ensemble des sortants de niveau VI-Vbis	Jeunes entrés en CFI (toutes origines)
	Diplômés	Non diplômés		
Passage en emploi (y compris emploi aidé)	92 (b)	84	76	60
dont:				
Passage en emploi ordinaire	72	63	41	31
Passage en emploi aidé (a)	38	35	47	35
Passage au chômage	54	58	61	72
Passage en stages de formation	7	11	18	72

Source : CEREQ - Observatoire des Entrées dans la Vie Active.

(a) Emploi aidé : Contrat d'adaptation et de qualification, SIVP, TUC et CES.

(b) Lire : 92 % de l'ensemble des sortants diplômés de niveau V ont connu une situation d'emploi au cours des 18 mois suivant leur sortie de l'école.

Cette première analyse peut être utilement complétée par l'étude des durées moyennes dans les différents états observés (tableau 10).

On constate au niveau V que les périodes d'emploi sont dominantes (en moyenne, plus de la moitié de la durée d'observation), celles de chômage assez limitées et celles d'inactivité et de stages de formation alternée résiduelles. De plus, le service national occupe une place non négligeable pour les garçons (en moyenne le tiers de la durée d'observation).

Aux niveaux VI et V bis, les périodes d'emploi sont plus limitées pour les filles. Si elles se maintiennent pour les garçons, il faut cependant signaler une baisse importante de la période moyenne du service national qui n'est pas compensé par un accroissement des périodes d'emploi, par rapport au niveau V. Les périodes de chômage et d'inactivité se développent allant jusqu'à représenter la moitié de la durée d'observation pour les filles. Les périodes de stage de formation restent résiduelles.

Pour les jeunes entrés en CFI, on constate que les périodes d'emploi deviennent largement minoritaires (au mieux un tiers de la durée d'observation) ; les périodes de chômage s'allongent et on voit émerger très nettement les périodes de stages de formation alternée cependant que l'inactivité ne semble pas se développer.

**Tableau 10**

*Durées moyennes observées (en mois) dans différents états pour les jeunes entrés en CFI, les jeunes sortis aux niveaux VI-V bis et au niveau V*

Durée moyenne	Niveau V		Niveau VI-V bis		Entrées en CFI	
	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons
En emploi	12	9	8	9	5	6
Au chômage	4	2	6	4	7 1/2	5
En inactivité	1 1/2	1	3	2	1 1/2	2
En stage	1/2	1/2	1	1	4	3 1/2
Au Service national	-	5 1/2	-	2	-	1 1/2
Durée moyenne totale observée	18	18	18	18	18	18

Ce "profil" semble mettre en évidence d'une part une situation de blocage des jeunes qui ont recours au CFI par rapport au marché du travail (périodes d'emploi limitées, périodes de chômage longues) ; d'autre part la volonté de s'en sortir ou tout au moins une absence de découragement (périodes faibles d'inactivité, périodes non négligeables de stages et importance du chômage).

Il semble donc qu'on retrouve un des aspects ayant présidé à l'organisation du dispositif : mettre l'accent sur la motivation du jeune.

### *3.2 - Itinéraires dans les dispositifs d'aide*

Au total, ce sont 82 % des jeunes entrés en CFI qui ont eu recours pendant ces 18 mois à au moins une mesure. Ce sont donc 18 % au moins des jeunes en CFI qui étaient encore en attente de débiter une formation. On peut y voir pour partie l'expression de certaines difficultés d'orientation que rencontrent les correspondants sur le terrain, et pour partie la conséquence d'une entrée récente en CFI qui n'a pas encore donné lieu à un début de formation.

Le public CFI a donc largement emprunté les dispositifs d'aide. Ce point mérite d'être approfondi et intégré à une analyse plus détaillée de l'usage des mesures par ce public. Aussi le tableau 11 donne une comparaison des itinéraires en mesure des jeunes entrés en CFI, des sortants de niveaux VI-Vbis et des sortants de niveau V. On distingue les passages simples (par un seul type de mesure) des passages multiples (par plusieurs types de mesure).

Le premier constat est le recours massif aux stages de formation de préférence à toute autre mesure de formation en alternance ; 83 % des itinéraires des jeunes du CFI incluent des stages (dont 57 % de passages simples et 26 % de passages multiples). Deuxième constat, la proportion des itinéraires des jeunes du CFI avec un passage en TUC ou CES (environ 25 % dont 4 % de passages simples et 21 % de passages multiples TUC/CES et stages) est deux fois inférieure à celle des itinéraires de même nature des jeunes de niveaux VI-Vbis. De même, les contrats de qualification et les SIVP



apparaissent marginalement dans les itinéraires des jeunes passés en CFI. Les connexions annoncées <sup>7</sup> entre le crédit formation individualisé et les mesures de formation en alternance ne semblent pas encore effectives pour les jeunes récemment sortis du système scolaire.

**Tableau 11**

*Itinéraires en mesures (stages inclus) pour les jeunes sortis aux niveaux VI-Vbis, au niveau V et ceux passés en CFI*

	Niveau V	Niveaux VI-Vbis	Entrés en CFI
CA (1)	23	7	1
CQ (1)	9	6	3
SIVP	5	8	1
Stages	10	19	57
TUC/CES	43	45	4
<b>Total passages simples</b>	<b>90</b>	<b>85</b>	<b>66</b>
TUC/CES et stages	3	8	21
CA/CQ et stages	2	1	5
Autres avec stages	1	3	5
Autres sans stages	4	3	3
<b>Total passés en mesures (stages inclus)</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : CEREQ - Observatoire EVA.

(1) CA = Contrat d'Adaptation , CQ = Contrat de Qualification.

### *3.3 - Un public nettement plus défavorisé que celui des utilisateurs ponctuels des dispositifs d'aide à l'insertion*

Les jeunes entrés en CFI ont donc manqué leur insertion sur le marché du travail et ont intégré à un moment donné ce dispositif de préférence à tout autre. On s'intéresse ici aux caractéristiques socio-économiques qui influencent les processus individuels d'orientation dans les structures d'accueil locales et témoignent de difficultés accrues au regard de la situation du marché du travail .

La comparaison porte sur les caractéristiques du public CFI et celles des publics des mesures jeunes empruntées sans référence à un parcours élaboré avec un correspondant.

<sup>7</sup> Circulaire CDE/DFP n° 90-4 du 24.09.1990 du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

Ces mesures sont les contrats d'adaptation, les contrats de qualification, les TUC et les CES (tableau 12). Les entrées en apprentissage, hors du cadre de la formation initiale, sont très peu nombreuses et ne seront pas étudiées ici.

**Tableau 12**  
*Comparaison des publics du CFI, de TUC/CES  
et des contrats d'adaptation et de qualification*

%

Jeunes passés en :	Part de filles	Répartition par niveau de sortie			Part de diplômés (c)	Part de 18 ans et moins	Part de 20 ans et +	2 parents occupés	Aucun parent occupé
		VI-Vbis	V	IV					
Contrats (b) d'adaptation	43 (a)	11	76	13	62	13	53	31	19
Contrats de qualification	59	19	63	18	61	18	62	37	21
TUC/CES	80	31	57	12	53	24	48	31	27
<b>CFI</b>	<b>55</b>	<b>58</b>	<b>37</b>	<b>5</b>	<b>13</b>	<b>43</b>	<b>31</b>	<b>17</b>	<b>35</b>

Source : CEREQ - Observatoire EVA.

(a) Lire : 43 % des jeunes passés en contrat d'adaptation sont des filles.

(b) Ce contrat ne participe pas du CFI, il s'adresse à un public déjà scolairement qualifié. Il figure ici à titre de référence.

(c) diplômés = jeunes possédant un diplôme de niveau V (CAP/BEP) ou plus.

La différenciation de ces publics selon le sexe, l'âge et le niveau de sortie est très nette. D'abord, les contrats d'adaptation et de qualification concernent plutôt les niveaux V et IV déjà qualifiés ou proches de la qualification. Ce sont les populations les plus âgées, les contrats d'adaptation se distinguant par une forte proportion de garçons (57 %). Ces contrats, et notamment le contrat de qualification, intègrent une formation suivie sur le temps de travail ; ils impliquent une plus grande sélectivité des employeurs vis-à-vis des jeunes au regard de différents critères d'employabilité subjectifs et objectifs (niveau de qualification, rapport au travail...). Au regard de la situation professionnelle des parents, les cas les plus favorables dominent. Ceci est un indice de la présence du monde du travail dans l'univers familial.

Le public des TUC et CES se situe dans une position intermédiaire ; un peu plus jeune que les précédents et de niveau de formation initiale plus faible (la part des niveaux VI et Vbis montant à un tiers des effectifs). La situation professionnelle des parents y est moins favorable que pour les contrats d'adaptation et de qualification. Ce public se singularise par la très nette majorité de filles qui le compose, ce qui renvoie à des mécanismes d'insertion retardée pour les filles et à la gestion de cette attente.

En comparaison le public CFI se démarque fortement des autres. Les sortants de niveaux VI et Vbis y sont majoritaires et très peu sont diplômés. Ce sont les plus jeunes ; on peut y voir la trace d'une orientation précoce. La situation professionnelle des parents est nettement défavorable ce qui renvoie à un univers familial peu structuré autour du monde du travail.

## **CONCLUSION À LA DEUXIÈME PARTIE**

Le CFI semble avoir atteint son objectif en drainant le public le plus en difficulté de la cohorte, même si ses effectifs sont moins nombreux que ceux attendus. Cependant, si l'accent a été mis sur la formation pour le public du CFI, ce qui d'ailleurs constitue son objectif, il ne semble pas que l'articulation annoncée entre les actions de formation alternée et les formations en alternance se soient réellement développées pour les jeunes de la cohorte étudiée.

Cependant ces résultats ne sont pas généralisables à l'ensemble du CFI car la cohorte 1989 y est très minoritaire (17 % des entrées enregistrées de l'automne 1989 à décembre 1990). Il faut rappeler que dans l'ensemble, le CFI a davantage attiré les personnes depuis plusieurs années sur le marché du travail, notamment les jeunes filles dont l'insertion est fortement retardée.

### **III - LES PREMIÈRES MOBILITÉS PROFESSIONNELLES**

Cette partie développe l'analyse des premières mobilités professionnelles que vivent les jeunes de la cohorte sortie en 1989 de l'école ou d'un CFA.

Deux types de mobilité sont traditionnellement distinguées : d'une part, la mobilité interne, qu'elle soit statutaire ou fonctionnelle, et d'autre part, la mobilité externe qui entraîne un changement d'employeur.

Si la seconde apparaît très importante pour la cohorte durant ces 18 mois (43 % des jeunes ayant travaillés ont eu au moins deux employeurs) et traduit l'instabilité globale du marché du travail des débutants, la première forme de mobilité ne concerne environ que le dixième de ces jeunes et met en évidence certains processus d'insertion dans l'emploi caractéristiques.

### *1 - Changements de statut et d'emploi chez le premier employeur*

Bien que la période d'observation soit courte, certains processus de stabilisation sont déjà à l'oeuvre.

#### *1.1 - Changements de statut*

Si les changements de statut déclarés chez le premier employeur ont concerné environ 12 % des premiers emplois, un bon tiers d'entre eux représente en fait des renouvellements de TUC et des transformations de TUC en CES issues de l'évolution de la législation. Le tableau 13 donne la structure comparée des statuts à l'embauche et des derniers statuts chez le premier employeur. On y constate une poussée des contrats à durée indéterminée (CDI) en même temps qu'une baisse de l'ensemble des formes précaires d'emploi. Il y a donc eu un mouvement de stabilisation dans l'emploi non négligeable qui touche 4,5 % de ces jeunes.

**Tableau 13**

*Structure des statuts à l'embauche et des derniers statuts chez le premier employeur*  
(en %)

	Statut à l'embauche	Dernier statut	Variation
CDI	20,3	24,9	+ 4,6
CDD	42,6	40,2	- 2,4
CA-CQ	11,1	10,1	- 1,0
SIVP	2,9	2,1	- 0,8
TUC-CES	21,0	20,3	- 0,7
Autres	2,1	2,4	+ 0,3
TOTAL	100,0	100,0	--

Source : CEREP - Observatoire des Entrées dans la Vie Active.

Outre les mouvements internes TUC-CES évoqués au-dessus, les principaux changements de statuts se hiérarchisent très nettement :

- les statuts de stagiaires (SIVP, TUC, CES) évoluent vers toutes les formes de contrats de travail. Il faut noter que ces mouvements sont très importants pour les SIVP puisque plus d'un jeune sur quatre initialement recruté sur SIVP obtient un contrat de travail chez le même employeur.

- les formes précaires de contrats de travail (CDD, CA, CQ) évoluent vers la forme stable, le CDI. Si ce mouvement est, dans l'esprit, un aboutissement logique pour les CA et les CQ, il témoigne de pratiques "d'essai" de la part d'employeurs vis-à-vis des jeunes recrutés sur CDD dans un premier temps. Ce contrat occupe dans ce cas une fonction de tri dans le recrutement qui permet d'allonger la durée probatoire par rapport aux normes légales (Podevin, Viney, 1991).

Jusqu'à présent, 7 % des jeunes recrutés sur CDD ont obtenu ainsi un CDI dans la même entreprise. Ces pratiques concernent principalement les secteurs industriels (surtout les biens d'équipements), le BTP et le commerce mais pas du tout le secteur de l'hôtellerie qui recrute pourtant beaucoup sur CDD (11 % des recrutements totaux sur

CDD, hors intérim, dans ce secteur, mais seulement 2 % des conversions CDD/CDI), ce qui semble bien renvoyer à des gestions sectorielles de la main d'oeuvre très différenciées. Les passages CDD-CDI sont le fait des entreprises de taille moyenne : à 70 % des entreprises de 10 à 500 salariés qui représentent 57 % des embauches sur CDD.

### 1.2 - Changements de catégorie professionnelle

Peu de changements d'emploi chez le premier employeur ont été déclarés ; ils concernent à peine 4 % des jeunes, soit trois fois moins que les changements de statut.

La courte période d'observation (18 mois) semble expliquer cette faible mobilité professionnelle chez le premier employeur. De plus, ces changements d'emploi n'amènent pas un reclassement du jeune dans l'entreprise d'accueil ; les trois quart ne changent pas de catégorie socio-professionnelle.

## 2 - Mobilités externes

Si celles-ci concernent tout le monde, leur poids varie beaucoup d'une sous-population à l'autre ; plus importante chez les filles que chez les garçons, plus faibles chez les apprentis que chez les jeunes sortis par la voie scolaire et plus nombreuses pour les hauts niveaux (tableau 14).

**Tableau 14**

*Nombre d'employeurs sur la période selon le sexe, le niveau et la filière d'origine*

(%)

	Secondaire						Apprentissage		TOTAL
	Filles			Garçons			Filles	Garçons	
	IV	V	VI-Vbis	IV	V	VI-Vbis			
Pas d'emploi	3	7	31	11	12	16	9	9	11
Un Employeur	47	46	40	50	52	57	56	63	51
Plus d'1 employeur	50	47	29	39	36	27	35	28	38
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : CEREQ - Observatoire EVA.

Les écarts de mobilité entre jeunes filles et jeunes gens proviennent pour partie des obligations militaires des garçons ; ceux-ci ont alors moins d'opportunités de changer d'emploi, étant soustraits en partie à la vie active par leur service (en moyenne 6 mois de service pour les garçons de niveau IV ayant travaillés, 5 mois pour ceux de niveau V, 2 mois pour ceux de niveaux VI-Vbis et 5 mois pour les apprentis).

Cependant, une autre source d'écart provient des différences de répartition des statuts à la première embauche selon l'origine scolaire. En effet, chaque statut - selon sa précarité relative - induit des durées moyennes d'emploi variables. L'observation de celles-ci sur les premiers emplois terminés confirme cette analyse ; les CDD (4 mois et demi en moyenne) sont de loin les contrats les plus courts avec une forte part (58 %) de contrats inférieure ou égale à 9 mois. Les autres statuts s'échelonnent selon des durées moyennes observées comprises entre 6 mois (SIVP) et 8 mois et demi (TUC-CES), avec 7 mois et demi pour les CA-CQ et 8 mois pour les CDI.

Le résultat à priori surprenant des CDI (durée moyenne inférieure aux TUC-CES) s'explique par le fait que seuls les emplois achevés sont pris en compte (où les CDI sont sous représentés) et par la durée d'observation relativement courte (le terme légal des TUC-CES n'est pas fréquemment atteint).

### *2.1 - Mobilités statutaires*

Ainsi, il n'est pas surprenant de constater que la mobilité statutaire touche préférentiellement les CDD et dans une moindre mesure les SIVP à l'inverse des TUC-CES, des CA-CQ et surtout des CDI largement sous représentés dans les statuts initiaux des jeunes mobiles (tableaux 15 et 16).

Pour les filles, on constate une forte montée de l'emploi ordinaire (sauf pour les apprenties), le niveau de sortie influençant l'accès à un CDI. Les SIVP tendent à disparaître (résultat logique). Les CA et CQ sont en croissance alors que les TUC-CES, très présents initialement, se résorbent nettement (et disparaissent quasiment au niveau IV).



De manière plus fine, on constate que ces mobilités sont relativement hiérarchisées ; ainsi l'accès à un CDI pour la dernière embauche se fait surtout à partir d'un statut ordinaire (CDD, CDI) ; les mesures jeunes (SIVP et TUC-CES) conduisent plutôt à un CDD ou une mesure. Si un CDD initial peut conduire à un CDI, il conduit d'abord à un autre CDD (20 % à 30 % du total des mobilités, selon le niveau).

Pour les garçons, la présence du Service national oblige à rester prudent. On constate un tassement de l'emploi ordinaire avec cependant des passages CDD vers CDI toujours importants et une croissance de l'emploi sur CDI. Plus que jamais, le trait dominant reste le maintien sur CDD (de 30 % des mobilités totales à 50 % au niveau IV) accompagné de passages CDD à CA-CQ (qui globalement progressent). Là encore, les SIVP tendent à disparaître ainsi que les TUC-CES (passages en CDD), sauf aux niveaux VI et Vbis où leur place n'est pas négligeable.

Au travers de ces résultats, outre un processus de stabilisation qui concerne 10 à 20 % des mobilités, apparaît un deuxième facteur : la montée des contrats d'adaptation et de qualification.

Ces types de mesures n'ont pas le même rôle que les autres (SIVP, TUC, CES) qui sont d'abord des mesures d'accueil. Au contraire, les CA et CQ se développent dans le temps (passages mesures et CDD vers CA et CQ) et surtout donnent lieu, à l'instar des CDD, à des passages vers CDI. Au delà de la promotion dont ces contrats ont bénéficié sur la période, on peut avancer l'hypothèse qu'ils sont perçus/utilisés comme des paliers vers la stabilisation dans l'emploi.

**Tableau 15**

*Répartition des statuts à la première et la dernière embauche, selon le niveau et la filière d'origine. Rappel de la structure pour l'ensemble des premières embauches (1)  
(Filles)*

(en %)

Statuts	IV			V			VI-Vbis			Apprentis		
	Rappel	1ère	Dern.	Rappel	1ère	Dern.	Rappel	1ère	Dern.	Rappel	1ère	Dern.
CDI	23	13	32	12	9	24	11	12	25	31	28	37
CDD	46	55	48	35	48	43	25	33	45	40	52	42
CA-CQ	6	6	15	9	5	10	7	5	7	18	9	14
SIVP	1	2	-	4	5	3	9	15	5	2	2	-
TUC-CES	23	24	5	39	33	20	48	35	18	6	5	5
Autres	1	-	-	1	-	-	-	-	-	3	4	2
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

**Tableau 16**

*Répartition des statuts à la première et la dernière embauche, selon le niveau et la filière d'origine. Rappel de la structure pour l'ensemble des premières embauches (1)  
(Garçons)*

(en %)

Statuts	IV			V			VI-Vbis			Apprentis		
	Rappel	1ère	Dern.	Rappel	1ère	Dern.	Rappel	1ère	Dern.	Rappel	1ère	Dern.
CDI	21	7	21	20	12	20	16	8	18	36	21	28
CDD	63	79	60	59	75	55	33	47	47	40	53	42
CA-CQ	11	6	13	9	4	17	13	11	11	19	18	22
SIVP	-	-	-	2	1	-	5	8	3	2	2	-
TUC-CES	4	8	-	7	7	5	24	16	11	2	5	5
Autres	1	-	6	3	1	3	9	10	10	1	1	3
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

(1) Note de lecture :

La colonne rappel : structure des statuts pour l'ensemble des premières embauches.

La colonne 1ère : structure des statuts pour la première embauche des jeunes ayant eu au moins deux employeurs.

La colonne dernier : structure des statuts pour la dernière embauche des jeunes ayant eu au moins deux employeurs.

## 2.2 - Mobilités et catégories socio-professionnelle

L'analyse des changements de catégorie socio-professionnelle entre la première et la dernière embauche amène peu de résultats concluants<sup>8</sup>. Deux traits ressortent cependant : 70 % des jeunes ne changent pas de catégorie ; seuls 13,5 % des mobilités indiquent une évolution claire qui est ascendante pour 8 % des jeunes (passages ONQ -> OQ, ouvriers ou employés --> professions intermédiaires) et descendante pour 5,5 % d'entre eux.

## 2.3 - Mobilités sectorielles

Les mobilités sectorielles sont étudiées ici selon trois critères :

- la part des jeunes mobiles (ceux qui ont connu plusieurs employeurs) dans chaque secteur d'insertion initial (secteur du premier emploi) définit l'importance de la mobilité ;
- la proportion de jeunes mobiles restant dans le secteur d'activité de la première embauche détermine le niveau de rétention du secteur d'insertion initial ;
- l'évolution sectorielle des effectifs des jeunes mobiles entre premier et dernier employeur définit le solde des mobilités. Une évolution positive indique un rôle croissant du secteur dans l'insertion des jeunes.

Ces critères aboutissent à distinguer 4 groupes de secteurs (tableau 17) :

**Groupe 1** : il comprend les secteurs qui ont connu en commun une bonne rétention allié à une stabilité des effectifs dans un contexte de forte mobilité ;

**Groupe 2** : il comprend les secteurs qui associent faible mobilité, bonne rétention et croissance des effectifs ;

---

<sup>8</sup> Les cinq catégories retenues sont cependant très larges : professions intermédiaires, employés, ouvriers qualifiés (OQ), ouvriers non qualifiés (ONQ) et autres.

Ces deux premiers groupes rassemblent des secteurs traditionnels d'insertion des jeunes et notamment tous les secteurs où l'apprentissage est très présent. Ce sont aussi les secteurs qui se caractérisent par une politique de recrutement qualifiée "d'ouverte" par Clémenceau et Géhin (1983).

*Groupe 3 : il comprend les secteurs qui associent là encore faible mobilité et croissance des effectifs mais, à l'inverse du groupe précédent, faible rétention des jeunes mobiles. Ces secteurs semblent occuper une position de recours pour les jeunes ;*

*Groupe 4 : il comprend les deux secteurs qui connaissent à la fois une forte mobilité et une chute importante des effectifs. Ces secteurs sont utilisés ici par les jeunes comme secteurs introducteurs sur le marché du travail (l'intérim pour les garçons, les services non marchands pour les filles). Cependant ce rôle introducteur est à caractère temporaire du fait de la faible attractivité des statuts et qualifications proposés.*

Ces deux derniers groupes rassemblent les secteurs les moins attractifs pour les jeunes. On y retrouve d'une part les secteurs en crise, voire en déclin, et d'autre part, les secteurs qui se sont développés sur la base de mesures particulières de travail (intérim, TUC/CES des services non marchands). Ce sont aussi les secteurs dont la politique de recrutement est qualifiée "d'internalisé" par Clémenceau et Géhin ; dans ce contexte, les recrutements de jeunes aux niveaux VI à IV technologique ont un caractère périphérique et transitoire.

**Tableau 17**

*Secteurs selon l'importance des mobilités, la rétention des jeunes et le solde des mobilités*  
(en %)

Secteurs	Importance de la mobilité	Rétention dans le secteur	Solde des mobilités
<b>Groupe 1 :</b> Hôtellerie Commerce IAA Santé, Action Sociale (SM,SNM)	51 47 58 42	57 34 35 47	Stabilité/faible croissance des effectifs
<b>Groupe 2 :</b> Biens d'équipement BTP Services marchands	33 24 30	41 40 41	Croissance des effectifs
<b>Groupe 3 :</b> Biens de consommation Biens intermédiaires Agriculture, transports/P et T	37 30 39	28 22 16	Croissance des effectifs
<b>Groupe 4 :</b> Intérim Services non marchands	64 44	25 32	Chute des effectifs

Source : CEREQ - Observatoire EVA.

Toutefois, la nomenclature sectorielle retenue est très agrégée du fait de la taille de l'échantillon. Ce niveau d'agrégation peut masquer certaines disparités de comportement ; ainsi pour les biens de consommation, les sous secteurs textile-habillement et cuir-chaussure semblent plus proches du groupe 4 et la parachimie du groupe 2.

Cependant, ce rapide tableau des mobilités sectorielles a le mérite de situer les principaux secteurs les uns par rapport aux autres dans une perspective dynamique de l'insertion des jeunes.

## **CONCLUSION À LA TROISIÈME PARTIE**

Cette analyse de la mobilité des jeunes a mis en évidence l'aspect largement transitoire des premiers emplois occupés. De plus, après dix-huit mois hors du système éducatif, les processus de stabilisation ne sont que très partiels.

Si le CDI continue à être le statut de référence pour l'ensemble de l'économie, son effacement (déjà largement constaté) dans la période d'insertion des jeunes sortis de formation initiale aux plus bas niveaux de qualification se confirme dans un contexte pourtant favorable à l'emploi stable (Demartin, Marchand, 1991).

L'analyse des mobilités sectorielles confirme l'impression d'absence de maîtrise du processus d'insertion par les jeunes ; seuls les apprentis semblent en mesure de maintenir la cohérence de leurs itinéraires professionnels.

## **CONCLUSION GÉNÉRALE**

L'analyse du fonctionnement du marché du travail des jeunes sur une période de dix-huit mois révèle que, comparativement à la situation qui prévalait entre 1986 et 1988, les sortants du système éducatif en 1989 à un niveau inférieur ou égal au baccalauréat ont bénéficié d'un cycle conjoncturel meilleur. Il serait abusif d'en déduire que les difficultés d'insertion professionnelle sont en voie de résolution. Si l'amélioration du marché du travail trouve son origine dans la croissance soutenue de l'emploi et de l'activité économique, certains clivages demeurent, à commencer par le plus traditionnel, celui entre les filles et les garçons. De plus, la période étudiée (dix-huit mois) est certainement trop limitée pour pouvoir entrevoir les linéaments d'une modification substantielle des paramètres de l'insertion professionnelle. Les deux prochaines interrogations de décembre 1991 (en cours d'exploitation) et de décembre 1992 offriront la possibilité de confirmer ou d'infirmier notre analyse. L'observation sur une plus longue période de la cohorte des jeunes devra tenir compte de la dégradation du marché du travail depuis la fin de l'année 1990.



## **ANNEXE : MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE**

## **PANEL TÉLÉPHONIQUE**

### **1ère VAGUE - DÉCEMBRE 1990**

#### Méthodologie

L'enquête réalisée par téléphone prévoit la réinterrogation à intervalles réguliers d'un échantillon constituée en panel.

Sa base de départ est l'enquête d'insertion dans la vie active (IVA) menée conjointement par le CEREQ et la Direction de l'Évaluation et de la Prospective du Ministère de l'Éducation nationale, et menée auprès des élèves sortis en 1989 des niveaux VI à IV de formation (à l'exclusion des terminales générales et des secondes, premières et terminales BT) et des Centres de Formation d'Apprentis (classes terminales) sur France entière. Pour les sections d'enseignement spécialisé (SES) les sortants 89 de quatre académies seulement (Lyon, Lille, Orléans, Reims) ont servi de base de sondage.

Trois séries d'interrogations ont été prévues à partir de ce panel. Le but de cette méthode est d'évaluer le passage de la population retenue par les dispositifs "jeunes" ainsi que leur insertion progressive à la sortie du système scolaire.

L'intérêt de la méthode téléphonique pour ce type d'interrogation réside dans le fait qu'elle permet d'éviter les imprécisions ou même les erreurs dont sont souvent entachées les réponses de jeunes gens pas toujours au fait de la dénomination exacte de la mesure qui les concerne.

#### Déroulement de l'enquête

6 500 (53 %) numéros de téléphone ont été retrouvés parmi les 12 200 adresses tirées de l'enquête décentralisée, l'écart étant dû essentiellement à l'inscription sur liste rouge, à des erreurs ou imprécisions dans l'adresse ou le nom, aux mobilités géographiques et au non équipement téléphoniques de certains foyers.

4 631 (80 %) entretiens ont pu être réalisés par téléphone en Décembre 1990. L'enquête en face à face réalisée en Janvier 1991 auprès d'un échantillon de 500 jeunes, a permis d'une part de connaître les raisons de non-obtention de numéro de téléphone chez les jeunes et d'autre part de réaliser un certain nombre d'interviews. Au total 4 918 (85 %) interviews ont été réussies lors de cette première vague. Les échecs proviennent de la mobilité (6,4 %), d'inconnus à l'adresse (5,6 %), de départs au Service national (4,5 %), d'absences de courte et longue durée (2,7 %), de non réponses (2,4 %) et enfin de refus de réponse (4 %).

## RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE SUR LE TERRAIN

	Ensemble		Secondaire		Apprentis		SES	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Adresses fournies	12169	100	8494	100	2161	100	1513	100
Téléphones retrouvés	6507	53,5	4637	54,6	1257	58,1	613	40,5
Echantillon retenu	5777	100	4125	100	1151	100	501	100
Entretiens réalisés par téléphone	4631	80	3323	80,5	918	79,8	390	78
Entretiens réalisés en face à face (échantillon de 500 jeunes sur 5 départements : Côte d'Or, Côte d'Armor, Nord, Rhône, Val d'Oise)	288	5	249	6	-	-	39	7,8

Raisons de chute	Ensemble		Secondaire		Apprentis.		S.E.S.	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Ensemble	1 520	100	1 050	100	336	100	134	100
Inconnu	327	21.5	216	20.6	66	19.6	45	33.6
Numéro ne répond pas	141	9.3	106	10.1	22	6.5	13	9.7
Toujours absent	109	7.2	73	7.0	28	8.3	8	6.0
Absent longue durée	49	3.2	30	2.9	13	3.9	6	4.5
Service militaire	262	17.2	175	16.7	68	20.2	19	14.2
Refus	249	16.4	170	17.0	48	14.3	23	17.2
Déménagé	369	25.1	263	25.9	87	1.5	19	14.2
Autre	12	0.8	7	0.7	4	1.2	1	0.7

On constate que 286 foyers sur les 500 contactés (soit 57%) ont en fait le téléphone. Seulement 54 (11%) ne l'ont pas et habitent toujours à l'adresse indiquée.

	Ensemble		Secondaire		S.E.S.	
	N	%	N	%	N	%
Ensemble	500	100	450	100	50	100
A la téléphone	286	57.2	259	57.6	27	54.0
N'a pas le téléphone	54	10.8	44	9.8	10	20.0
Foyer a déménagé	57	11.4	53	11.8	4	8.0
Inconnu à l'adresse	25	5.0	23	5.1	2	4.0
Adresse inexistante	29	5.8	24	5.3	5	10.0
N'a pu obtenir le renseignement (refus, voisin ne sait pas...)	49	9.8	47	10.4	2	4.0

Raisons de non-récupération du téléphone

	Ensemble		Secondaire	S.E.S.
	N	%		
Ensemble	286	100	450	100
Sur liste rouge	96	33.6	85	11
Nom abonné différent	35	12.2	32	3
Adresse incomplète	54	18.9	50	3
Nom mal orthographié	19	6.6	16	3
Pas sur minitel	5	1.7	4	1
Aurait dû être trouvé	61	21.3	58	3
Indéterminé	16	5.6	14	2

## **LISTE DES TABLEAUX**

- Tableau 1** : Durée d'accès observée au premier emploi selon le sexe et le niveau de formation.
- Tableau 2** : Répartition sectorielle des insertions professionnelles au premier emploi des jeunes garçons.
- Tableau 3** : Répartition sectorielle des insertions professionnelles au premier emploi des jeunes filles.
- Tableau 4** : Comparaison voie scolaire-apprentissage (Filles actives).
- Tableau 5** : Comparaison voie scolaire-apprentissage (Garçons actifs).
- Tableau 6** : Insertion professionnelle au premier emploi pour les jeunes sortis au niveau V de formation initiale selon le sexe, la filière suivie et l'obtention du diplôme.
- Tableau 7** : Volume et taux de passage en mesure sur dix-huit mois selon le niveau, le sexe et la filière de formation - Comparaison avec le panel 1986.
- Tableau 8** : Taux de passage en mesure selon le sexe, le niveau et la filière de formation.
- Tableau 9** : Mesures d'insertion sur dix-huit mois des jeunes entrés en CFI ; des jeunes sortis aux niveaux VI et Vbis et au niveau V.
- Tableau 10** : Durées moyennes observées (en mois) dans différents états pour les jeunes entrés en CFI ; les jeunes sortis aux niveaux VI et Vbis et au niveau V.

**Tableau 11** : Itinéraires en mesures (stages inclus) pour les jeunes sortis aux niveaux VI et Vbis, au niveau V et ceux passés en CFI.

**Tableau 12** : Comparaison des publics du CFI, le TUC/CES et des contrats d'adaptation et de qualification.

**Tableau 13** : Structure des statuts à l'embauche et des derniers statuts chez le premier employeur.

**Tableau 14** : Nombre d'employeurs sur la période selon le sexe, le niveau et la filière d'origine.

**Tableau 15** : Répartition des statuts à la première et la dernière embauche selon le niveau et la filière d'origine. Rappel de la structure par l'ensemble des premières embauches (Filles).

**Tableau 16** : Répartition des statuts à la première et la dernière embauche selon le niveau et la filière d'origine. Rappel de la structure par l'ensemble des premières embauches (Garçons).

**Tableau 17** : Secteurs selon l'importance des mobilités, la rétention des jeunes et le solde des mobilités.

## BIBLIOGRAPHIE

**AMAT F. et GÉHIN J.P. (1987) :** "Accès des jeunes à l'emploi et mobilité des actifs : les emplois d'exécution", Formation-Emploi n° 18 - Avril-Juin.

**BELLOC B. et LACROIX T. (1990) :** "Création d'emplois stables et nouveau recul du chômage en 1989", Economie et Statistique n° 231, Avril.

**CLÉMENCEAU P. et GÉHIN J.P. (1983) :** "Le renouvellement de la main d'oeuvre dans les secteurs : quelles conséquences pour l'accès des jeunes aux emplois", Formation-Emploi n° 2 - Avril-Juin.

**COLLIOT F. et POUCH T. (1991)[a] :** "L'apprentissage au seuil de la décennie 90: dynamisme ou stagnation ?", CEREQ-BREF n° 64, Avril.

**COLLIOT F. et POUCH T. (1991)[b] :** "Apprentissage ou Lycée Professionnel : des formations non concurrentes", CEREQ-BREF n° 70, Novembre.

**COUPPIÉ T. (1991) :** "La place du crédit formation individualisé chez les jeunes sortis de formation initiale en juin 1989", Études et Expérimentations en formation continue n° 12, Novembre-Décembre.

**DUBET F. (1987) :** "La galère : jeunes en survie", Fayard.

**DUMARTIN S. et MARCHAND O. (1991) :** "1988-1990 : 700 000 créations d'emplois, 300 000 chômeurs en moins", Économie et Statistique n° 249, Décembre.



**EYMARD-DUVERNAY F. (1981) :** "Les secteurs de l'industrie et leurs ouvriers", Economie et Statistique n° 138, Novembre.

**GRANDO J-M. (1983) :** "Industrie et gestion de la main-d'oeuvre", Formation-Emploi n° 1, Janvier-Mars.

**GRELET Y. et VINEY X. (1991) :** "L'insertion professionnelle à l'issue des CAP et des BEP (1980-1988)", Formation-Emploi n° 33 - Janvier-Mars.

**GRELET Y., POTTIER F. et VINEY X. (1991) :** "Spécialités de CAP-BEP et formes d'accès à l'emploi", CEREQ-BREF n° 68 - Septembre.

**HALLIER P. (1991) :** "La réussite des bacheliers professionnels sur le marché du travail", CEREQ-BREF n° 69 - Octobre.

**INSEE (1991) :** "L'emploi", Note de Conjoncture, Février.

**NICOLE-DRANCOURT C. (1990) :** "Organisation du travail des femmes et flexibilité de l'emploi", Sociologie du Travail n° 2, Avril-Juin.

**PAUGAM S. (1991) :** "La disqualification sociale", PUF, Collection Sociologies.

**PODEVIN G. et VINEY X. (1991) :** "Sortir de la catégorie des ouvriers non qualifiés pour les jeunes de niveau V : promotion et/ou reclassement ?", Formation-Emploi n° 35, Juillet-Septembre.

**POTTIER F. et ZILBERMAN S. (1990) :** "La difficile insertion professionnelle des jeunes", CEREQ-BREF n° 58 - Octobre.

**SALAI S R.** (1989) : "L'analyse économique des conventions du travail", Revue Economique n° 2, Mars.

**VANECLOO N.** (1979) : "Une nouvelle perspective théorique à propos du marché de l'emploi et de son fonctionnement : la théorie de la transformation", in "L'accès aux emplois et la mobilité professionnelle", bibliothèque du CEREQ, volume 12, Novembre.

**ZILBERMAN S.** (1990) : "Les trois premières années de vie active d'une cohorte de jeunes sortis en 1986 de l'enseignement secondaire (emploi, chômage, stages)", Document de Travail n° 55 - CEREQ - Mai.

Le début des années quatre-vingt a été marqué par la montée des difficultés d'insertion professionnelle des jeunes. A la fin de la décennie, l'amélioration des conditions d'accès à l'emploi est sensible, mais une part non négligeable des jeunes de niveau de formation inférieur ou égal au baccalauréat est encore sans emploi, ou doit recourir aux mesures publiques d'aide à l'insertion.

Le CEREQ a constitué un panel de jeunes sortis de l'appareil éducatif en juin 1989. Ils ont été interrogés une première fois en décembre 1990.

Ce document présente et analyse les résultats de cette enquête en les confrontant à ceux qu'avait apportés l'interrogation d'un premier panel qui concernait les jeunes sortis de l'enseignement secondaire en 1986. Il traite successivement :

- de l'évolution du marché du travail des jeunes sur la période 1987-1990 ;
- de la nature des emplois occupés par les jeunes à la sortie de l'école (statuts, secteurs d'activité, qualifications), sur la période allant de juin 1989 à décembre 1990 ;
- des passages dans les mesures d'aide à l'insertion professionnelle des jeunes et par le crédit-formation individualisé ;
- des premières mobilités professionnelles des jeunes.

CENTRE D'ETUDES  
ET DE RECHERCHES  
SUR LES QUALIFICATIONS

9 rue Sextius Michel  
75015 PARIS

☎ (1)45.75.62.63